

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
HYDROÉLECTRIQUE À ANGLIERS**

**PREMIÈRE PARTIE
VERSION FRANÇAISE**

VOLUME 2

Séance tenue le 29 avril 2003, à 19 h 30
Église d'Angliers
14, rue de la Baie-Miller
Angliers

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 avril 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
WILLIE GROULX.....	10
YVAN CROTEAU.....	11
HENRI JACOB.....	18
ÉRIC THIVIERGE.....	23
ANTONY PELUSO.....	30
YVAN CROTEAU.....	51
REPRISE DE LA SÉANCE.....	56
HENRI JACOB.....	56
ÉRIC THIVIERGE.....	61

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, tout le monde! Ce soir, contrairement à cet après-midi, il n'y a pas beaucoup de préambule ou quoi que ce soit, on s'en va directement aux questions. Je vais appeler les personnes qui sont inscrites au registre.

10 Maintenant, j'en profite aussi, comme je vous l'expliquais cet après-midi en première partie d'audience, la commission, la deuxième partie de son mandat, ce n'est pas seulement de tenir des audiences publiques, mais aussi de faire une commission d'enquête. Alors, dans ce contexte-là, nous avons notre propre questionnement. On en a fait quelques-uns un peu cet après-midi dans la foulée des questions que les gens nous adressaient et là, ce soir, on va en profiter peut-être pour plus passer aussi nos questions de la commission. Maintenant, je vais
15 quand même donner priorité aux gens qui s'inscrivent au registre à mesure que je reçois les inscriptions.

 Alors, je vais commencer par la première personne qui est inscrite cet après-midi. Je ne
20 sais pas s'il est arrivé, monsieur Willie Groulx. Alors, il n'est pas arrivé. Je n'ai personne d'autre pour le moment d'inscrit au registre? Alors, on va commencer nos questions et je donnerai priorité à monsieur Groulx quand il arrivera.

 Alors, mon collègue, monsieur Bouchard, a quelques questions à adresser au promoteur
25 et aux personnes-ressources.

25

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

 Alors, ma question est au promoteur concernant l'entente à intervenir avec Travaux
30 publics, le propriétaire actuel du barrage concernant la gestion du débit, parce que là vous allez être propriétaire chacun d'une partie du barrage dans le futur. Alors, il va falloir qu'il y ait une entente sur la façon de gérer les débits qui vont sortir du réservoir des Quinze. Alors, ça, j'aimerais vous entendre sur quel type, est-ce que vous avez eu des discussions avec Travaux publics Canada et vers quoi ça s'oriente.

35

M. COLIN C. COOLICAN :

 Peut-être je peux commencer et, Gilles, si vous avez des additions. Dans l'entente avec
40 Travaux publics, on n'est pas propriétaire d'une portion, on a seulement des droits de passage sur le barrage. Ils continuent d'être propriétaires du barrage. Puis ce qu'on dit qu'on a le droit de prendre l'eau et de la passer par la centrale au lieu de l'évacuateur existant, mais toujours en coopération et en gardant les obligations sur le Comité de régularisation.

45 Puis nous avons encore une entente avec Hydro-Québec, parce qu'ils ont trois centrales en aval de nous autres et puis c'est toujours à eux autres de nous donner les directions pour les débits.

Pour le fédéral, on a une obligation de compensation qu'ils ont demandée mais, après ça, c'est seulement question de garder toutes les règles du comité et les instructions d'Hydro-Québec.

50 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

Il y a une autre question, c'est concernant le fameux débit minimum garanti de 10 mètres cubes/seconde.

55 **M. COLIN C. COOLICAN :**

Oui.

60 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

Dans la lettre d'entente avec Travaux publics Canada, il est dit qu'ils ne garantissent pas aucun débit minimum.

65 **M. COLIN C. COOLICAN :**

C'est vrai.

70 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

Alors, est-ce que cette non-garantie-là s'adresse également au débit minimum de 10 mètres cubes/seconde?

75 **M. COLIN C. COOLICAN :**

C'est possible, mais je pense que ce n'est pas réaliste qu'il y aurait une occasion où on peut dépasser. Le comité nous a dit: «On n'est pas capable de baser plus fort et puis, à ce point, peut-être on n'aura pas le débit minimum.» Mais je pense que ça n'arrive pas. Je pense que c'est toujours à nous autres de donner 10 mètres cubes, mais si le comité nous dit: «On ne peut pas passer rien», puis je pense que ça sera jamais le cas, mais c'est à nous autres de leur donner.

80

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Mais le 10 mètres cubes dont il est question, c'est le 10 mètres cubes réservé, qui doit passer par l'évacuateur existant.

85

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui.

90

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Et c'est ça, là, que dans la lettre d'entente, ils parlent de non-garantie d'un débit minimum.

95

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui.

100

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Alors, je me demandais si ça s'adresse à ce débit-là.

M. COLIN C. COOLICAN :

105

Non, non. Pour Travaux publics? Ils avaient peur que nous autres, on va leur dire: «On a besoin de débit assez pour faire un projet économique.» Puis on a dit qu'on n'a jamais cherché ça. Le risque, c'est pour nous autres. Et, c'est pour ça qu'il a mis ça dans l'entente. Je leur ai dit: «Si vous avez peur, vous pouvez mettre quelque chose.» Mais pour nous autres, en nous donnant le droit de passage, ce n'est pas à dire qu'il va y avoir de l'eau ou non. C'est pour ça que c'était dans l'entente.

110

LA PRÉSIDENTE :

115

Juste avant — j'attendais que monsieur Polson soit de retour — est-ce que vous avez une réponse, suite à la question que monsieur Polson a faite cet après-midi concernant le lac Pigeon.

Vous pouvez vous approcher, monsieur Polson, si jamais vous avez à intervenir. Merci.

120

M. GILLES BOURGEOIS :

Oui, si c'était possible, on a une figure ici, si on pouvait la montrer.

LA PRÉSIDENTE :

125 Vous pensez aux transcriptions?

M. GILLES BOURGEOIS :

Oui.

130

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne dites pas *ça* et *là*. Il faut que vous nommiez les choses. Merci.

135

M. GILLES BOURGEOIS :

Dans le fond, tout à l'heure, vous m'excuserez, parce que je n'avais effectivement pas tout à fait le bon lac à l'Ours. On voit le lac Pigeon qui est au nord de la municipalité d'Angliers. Le lac Pigeon se déverse par un petit tributaire dans le petit réservoir des Quinze, à peu près à un kilomètre en aval de la centrale. Essentiellement, quand on regarde les impacts, les modifications que la centrale va apporter, au lieu de passer l'eau ici dans l'évacuateur, on va la passer ici où on voit la centrale.

140

Donc, localement, ici et ici, il y a une modification, mais en dehors de la zone directe du projet, donc le lac Pigeon qui se jette là n'a aucune influence. Le lac à l'Ours, dans le fond, le petit tributaire qu'il y a ici, il manque malheureusement le lac, il est un peu à l'est du lac Pigeon. Les deux ne sont pas directement reliés. Le lac à l'Ours se rejette en amont ici.

145

Donc, dans le fond, le projet a une influence très locale. Il n'a aucune influence dans ce secteur-là, il n'a aucune influence dans ce secteur-là. Je ne sais pas si ça répondait à votre question de cet avant-midi?

150

LA PRÉSIDENTE :

155

Monsieur Polson?

M. RANDY POLSON :

Oui, puis c'est bien décrit dans l'étude d'impact?

160

M. GILLES BOURGEOIS :

Oui.

165

M. RANDY POLSON :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

170

Je vous en prie, monsieur Polson. Alors, est-ce que monsieur Groulx est de retour? On va attendre. On va continuer. Il y aurait peut-être quelques questions. D'abord peut-être avec monsieur le maire. J'aimerais savoir, parce que je pense qu'on ne vous a pas demandé à date, le projet en tant que tel, il est conforme aux orientations de la municipalité? Et est-ce qu'il y a des résolutions qui ont été prises en regard du projet?

175

M. PAUL COULOMBE :

Oui. Il y a des résolutions qui sont prises en conséquence du projet, parce que le projet, avec la MRC, est identifié comme une zone industrielle et puis hydraulique. Ça fait qu'il est bien identifié. Puis il y a des résolutions de passées, je ne me rappelle plus des années, ça fait tellement d'années.

180

LA PRÉSIDENTE :

Si c'était possible de nous déposer les résolutions qui concernent le projet pour la conformité et l'acceptation.

185

M. PAUL COULOMBE :

Oui, on va vous fournir ça.

190

LA PRÉSIDENTE :

J'aurais aussi une question pour le représentant de la MRC. Je ne sais pas s'il est toujours ici? Non. Bon, de toute façon, c'était le même principe. On lui demandera de déposer -- de toute façon, le schéma d'aménagement a été déposé avec les copies des extraits aussi qui concernent le projet.

195

J'aimerais que vous puissiez nous expliquer -- une question pour le promoteur -- il y a des travaux qui s'en viennent, éventuellement si le projet est accepté, pour la centrale. Il y a aussi les travaux qui s'en viennent pour le barrage lui-même, pour qu'il soit ajusté en fonction des nouvelles normes en regard de la *Loi sur la sécurité des barrages*. Il y a aussi, naturellement, des travaux au barrage du Rapides-des-Quinze avec Hydro-Québec.

200

205

J'aimerais que vous puissiez nous expliquer -- je sais que vous avez déposé ou vous allez nous déposer un calendrier des travaux remaniés -- je voudrais que vous nous expliquiez comment vous harmonisez, je dirais, la gestion des travaux, quel impact un a envers l'autre et, après ça, naturellement en termes de calendrier, la gestion. Est-ce que, par exemple, vous avez des dates ou des moments où vous ne pouvez pas être en opération parce que les travaux ne sont pas terminés à un endroit ou à un autre. Quelle est l'incidence de ce redéploiement, si vous voulez, de travaux qu'il y aura dans le secteur sur le projet que vous présentez?

210

M. COLIN C. COOLICAN :

215

On n'a pas de date à ce point. La raison, c'est simple. Il faut qu'on ait tous nos permis puis, après, on va établir les dates. Monsieur Bourgeois a commencé avec son calendrier d'essayer de les établir. Mais quand on a les permis, à ce point, on va les finaliser. Puis c'est toujours une question de coordination, mais je pense que Gilles va être capable de vous parler de ça mieux que moi.

220

LA PRÉSIDENTE :

Puis dans votre explication, quand je parle aussi de coordination ou d'harmonisation avec les travaux qui sont prévus au barrage actuel, c'est aussi toute la question de -- parce que vous avez soulevé cet après-midi le fait que le projet aurait plutôt un impact positif en regard des travaux qui sont à faire pour la sécurité. J'aimerais ça que vous nous expliquiez de façon un petit peu plus approfondie cet aspect-là aussi.

225

M. COLIN C. COOLICAN :

Encore, je vais commencer.

230

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

235

M. COLIN C. COOLICAN :

Peut-être monsieur Bourgeois peut vous donner plus. Mais moi, je ne suis pas un expert sur les barrages et la sécurité des barrages. Mais quand vous avez un barrage comme le barrage Angliers et si vous êtes capable de mettre en addition à l'évacuateur qui était existant un autre, ça vous donne la capacité, s'il y a beaucoup, beaucoup d'eau, de la passer plus vite qu'avant. Dans ce cas-là, vous avez des options qui vous donnent plus de sécurité.

240

245

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Bourgeois?

250 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Bon, effectivement, la question se pose peut-être à deux niveaux, si je la comprends bien. Dans un premier temps, c'est beaucoup par rapport aux activités de construction. Donc, il va y avoir des projets de construction. On souhaite bien pouvoir initier une construction, disons, avant la fin de 2003, sur une période d'un an et demi à peu près au niveau des travaux civils.

Pendant la période de construction comme telle, comme la plupart des travaux sont confinés à l'intérieur du site, il n'y a pas vraiment d'incidence sur les autres travaux qui pourraient se faire ailleurs, que ce soit Rapides-des-Quinze en aval. Ou même si le propriétaire actuel, Travaux publics, voulait faire des travaux sur son évacuateur, nous, on est un peu en retrait de tout ça, il serait en mesure de le faire s'il veut.

Je ne pense pas qu'ils aient des travaux majeurs de prévus sur le barrage Angliers, mais au niveau de la construction, au niveau de la coordination, on n'entrevoit pas de problématique majeure.

Maintenant, comme monsieur Coolican disait, en phase d'exploitation, en rajoutant une centrale mais surtout un évacuateur qui est automatisé par rapport à maintenant où on a des pertuis à poutrelles qui sont manuels, opération manuelle, c'est sûr qu'on améliore de beaucoup l'ouvrage.

Ce que je pense qu'il faut quand même préciser, c'est que le propriétaire actuel de l'ouvrage, donc qui est Travaux publics Canada, va demeurer propriétaire de son ouvrage. Comme monsieur Coolican expliquait, La Régionale a une entente, un droit de passage à travers l'ouvrage. Donc, l'exploitation de l'ouvrage actuel va demeurer avec le même propriétaire.

LA PRÉSIDENTE :

Mais en termes autrement dit de calendrier d'activités, les besoins que vous avez à un moment donné dans le cadre des travaux soit d'assécher un secteur, la période de construction du batardeau, ou des choses comme celles-là, est-ce que vous avez des contraintes en regard des travaux qui sont prévus sur les deux autres barrages?

M. GILLES BOURGEOIS :

285

Non. Dans le fond, les indications, par rapport au calendrier de construction, sont plus en fonction des usages locaux. Donc, il risque d'y avoir des contraintes, par exemple, des travaux dans le milieu aquatique pendant la période de fraye qui seraient exclus. Ce genre de contrainte-là. Mais ça n'a pas de lien direct avec d'autres travaux, que ce soit à Rapides-des-Quinze ou au barrage d'Angliers.

290

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, j'aimerais aussi savoir, vous avez déposé un résumé de l'entente et du contrat que vous avez avec Hydro-Québec concernant les conditions de gestion, les conditions d'entreprise. J'aimerais comprendre aussi — vous avez abordé un petit peu cet après-midi — mais avec plus de précision, quelle est la garantie que Hydro-Québec va vous acheter l'énergie produite par la centrale? Est-ce que, autrement dit, on peut avoir le cas de figure?

295

M. COLIN C. COOLICAN :

Toute l'électricité qu'on produit, il faut qu'on la vende à Hydro-Québec. Pas d'autre personne. Mais il n'y a pas de garantie de quantité.

300

LA PRÉSIDENTE :

Donc, par exemple dans un contexte où les prévisions de besoin énergétique de croissance que Hydro-Québec a prévu dans son plan stratégique, si elles étaient modifiées à la baisse, quel impact ça peut avoir sur l'entente que vous avez avec Hydro-Québec? Est-ce que vous, vous arrêtez, à ce moment-là, de produire et vous attendez? Ou il y a déjà de garantie l'utilisation de l'électricité que vous allez produire?

305

M. COLIN C. COOLICAN :

L'entente, si on la produit, ils sont obligés de l'acheter.

315

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

320

M. COLIN C. COOLICAN :

Mais s'ils ont des problèmes avec leur système, il y a des jours qu'ils ne sont pas obligés d'acheter. Mais la plupart, ils sont obligés d'acheter ce qu'on produit.

325

LA PRÉSIDENTE :

330 D'accord. Et est-ce que le tarif est évalué en fonction du kilowattheure que vous vendez
mais qui est évalué selon le marché dépendant ou vous avez un contrat ferme de valeur au
kilowattheure?

M. COLIN C. COOLICAN :

335 C'est un tarif d'énergie et ils paient pour l'énergie. En kilowattheure.

LA PRÉSIDENTE :

En kilowattheure, à contrat ferme ou qui est gradué selon certaines circonstances?

340 **M. COLIN C. COOLICAN :**

Je ne sais pas si je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

345 Est-ce que, par exemple, l'entente que vous avez avec Hydro-Québec convient d'un prix
fixe. Ils vont toujours vous payer ce prix-là. Ou ça varie selon le marché.

M. COLIN C. COOLICAN :

350 Non, non. C'est un prix fixe avec indexation.

LA PRÉSIDENTE :

355 Avec indexation.

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui.

360 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que monsieur Groulx est arrivé. Je vais l'appeler pour venir poser ses questions.
365 Il n'est pas là? Monsieur Groulx? Allez-y, monsieur Groulx.

M. WILLIE GROULX :

370 Ma question est la suivante. Est-ce qu'il y a un rapport entre les travaux effectués sur les barrages en aval du projet du promoteur et celui de Angliers? Je sais qu'il y a beaucoup de travaux effectués sur le grand barrage en bois. Est-ce qu'il y a un rapport entre notre projet ici et celui-là?

LA PRÉSIDENTE :

375 Monsieur Coolican.

M. COLIN C. COOLICAN :

380 Pour moi, il n'y a pas de connexion. Mais je pense qu'il n'y a rien de connexion entre les deux projets.

LA PRÉSIDENTE :

385 De quels projets au juste?

M. COLIN C. COOLICAN :

390 Je parle du projet au barrage de Rapides-des-Quinze ou bien vous parlez d'autre chose? Parlez-vous des travaux sur Rapides-des-Quinze ou un autre barrage?

M. WILLIE GROULX :

395 Où ils ont construit la nouvelle route.

M. COLIN C. COOLICAN :

400 Je ne pense pas. Ça, c'est juste là-bas?

M. WILLIE GROULX :

Oui.

M. COLIN C. COOLICAN :

405 Ça n'a pas de connexion avec nous autres. Rien à faire avec nous autres.

M. WILLIE GROULX :

C'est ce que je voulais savoir.

410

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'avez pas d'autres questions?

415

M. WILLIE GROULX :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

420

Alors, j'appellerais maintenant, monsieur Yvan Croteau, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Croteau! Alors, votre première question.

M. YVAN CROTEAU :

425

Bonsoir. Ma première question. En ce qui concerne le Comité de régulation des eaux, faisant référence au document DB-16, l'Entente Québec-Canada-Ontario, à l'article 3.2, on nomme les personnes qui font partie de ce comité de régulation là, qui doivent traiter des questions entre autres de gestion des débits, gestion des inondations et gestion des étiages.

430

J'aimerais savoir, ce comité-là, de quelle manière ils établissent les priorités de gestion de régulation des débits, compte tenu des autres préoccupations, entre autres, environnementales sur le poisson, sur le castor dont le rythme de vie va dépendre de la fluctuation des niveaux d'eau et, aussi, des marais pour la sauvagine. Comment ils peuvent prioriser un niveau en particulier, compte tenu de ça. Puis entre autres, un des membres: «*Chaque exploitant nommera son propre membre ainsi que son substitut.*» Ce qui veut dire que ça fait beaucoup de monde autour d'une table. Je veux savoir comment qu'ils déterminent les priorités de régulation des eaux.

435

LA PRÉSIDENTE :

440

Monsieur Lefebvre, êtes-vous à même de me répondre? Peut-être expliquer c'est quoi le mandat de ce comité-là et comment il fonctionne en termes de priorité, d'obligation qu'ils ont à rendre.

445 **M. GILLES LEFEBVRE :**

Je crois que le comité a été mis en place entre autres pour la lutte contre les inondations et pour, évidemment, régulariser les réservoirs en fonction de la production énergétique et des étiages. Là, je m'avance peut-être un peu. On pourrait vérifier auprès des responsables du comité chez nous, mais je ne crois pas que les éléments environnementaux autres, comme les aspects fauniques ou d'autres aspects environnementaux, soient considérés au niveau du comité, bien qu'il y ait quelqu'un du ministère de l'Environnement qui siège sur ce comité-là. Mais ça, je vais vérifier, madame la présidente. C'est sous toutes réserves que j'indique ça.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Et je pense que nous avons fait déposer le document qui explique le rôle et la fonction du Comité de régulation. Effectivement, juste grosso modo, ce comité-là existe pour justement s'occuper des impacts éventuels que pourrait avoir un débordement, un cas d'urgence ou quoi que ce soit. Et ils ont, de mémoire — je vous dis bien de mémoire — trois objectifs principaux en ordre d'importance. Ce qu'il me semble, il y a justement la question d'assurer la sécurité des biens, des personnes. Il y a aussi la question de vérifier à ce qu'il n'y ait pas d'impact majeur sur Montréal en regard du bassin. En tout cas, il y a deux, trois aspects qui sont les objectifs.

465 Mais en regard de votre question sur les impacts environnementaux que pourrait créer un déversement ou un débordement, c'est sûr que, ce qu'on comprend de la réponse, c'est que ce comité-là s'occupe d'urgence et s'assure qu'il n'y ait pas de risque. Mais pour ce qui est des impacts environnementaux lors d'une catastrophe ou quoi que ce soit, je pense que c'est regardé d'une autre façon après.

470

Les impacts éventuels que pourraient avoir les débits d'une rivière ou d'un étang ou d'un réservoir ou quoi que ce soit, ils sont traités dans le cadre de l'étude de certains aspects dans des dossiers. C'est ce que je comprends, monsieur, si on démêle les deux aspects?

475 **M. GILLES LEFEBVRE :**

Oui, c'est ça. Les éléments environnementaux qui peuvent être considérés à ce moment-ci...

480 **LA PRÉSIDENTE :**

Lors de l'analyse environnementale d'un projet.

M. GILLES LEFEBVRE :

485

C'est ça. C'est probablement le maintien des étiages qui, finalement, a une considération environnementale de dilution des rejets qui sont faits dans le cours d'eau. Mais il n'y a pas de gestion, à ma connaissance, qui concerne vraiment les exigences de la faune d'un tel débit ou d'un tout autre débit.

490

LA PRÉSIDENTE :

Ce que je veux démêler de votre question, est-ce que vous voulez savoir qui, à quelque part dans le processus du projet qu'on a à l'étude, se préoccupe de cet aspect-là?

495

M. YVAN CROTEAU :

C'est une partie.

500

LA PRÉSIDENTE :

À ce moment-là, ce n'est peut-être pas le comité. C'est peut-être plus dans le cadre de l'étude et on peut poser la question au ministère sur les étapes et les aspects que vous avez soulevés, qui est: est-ce que quelqu'un, à quelque part, s'en est préoccupé? Je comprends ça?

505

M. YVAN CROTEAU :

En partie, c'est vrai, mais en même temps, les êtres humains font partie de l'ensemble du milieu vivant.

510

LA PRÉSIDENTE :

Tout à fait.

515

M. YVAN CROTEAU :

Je me demandais comment ça se coordonne. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait venir expliquer un petit peu la dynamique qui se passe quand il y a une décision à prendre sur l'un ou l'autre des objectifs, soit des débits, des inondations, des étiages, pour être capable d'évaluer, je dirais, la compétence ou la manière de faire de cet organisme-là, puis, s'il y a lieu, de l'améliorer. C'était dans ce sens-là cette question-là.

520

LA PRÉSIDENTE :

525 Alors, ces aspects-là sont effectivement évalués dans le cadre de notre audience et dans
le cadre de la commission d'enquête que nous avons. Mais il y a tout le processus qui est
d'analyse environnementale du projet, et sur cet aspect-là, je vais demander à monsieur Lefebvre
peut-être d'expliquer quel est le processus et comment un projet chemine chez vous et comment
on peut être assuré que tous les aspects d'un projet ont été regardés.

530

M. GILLES LEFEBVRE :

 Madame la présidente, le processus est un peu relativement simple. C'est un processus
en six étapes. D'abord, on reçoit l'avis de projet du promoteur. Une fois qu'on a reçu cet avis-là,
535 on envoie au promoteur une directive qui donne les grandes lignes, finalement, de l'étude qu'il
doit faire. Et là, on reçoit, par la suite, le rapport de l'évaluation environnementale, l'étude
d'impact du promoteur qu'on transmet aux ministères qui sont, disons, touchés par le projet. Ça
peut être faune et parcs, le ministère des Ressources naturelles, tous les ministères qui ont une
implication finalement dans le projet. Et, on leur demande de prendre connaissance du rapport
540 d'évaluation environnementale et de nous mentionner si les informations que le rapport contient
leur semblent satisfaisantes pour porter un jugement sur les impacts environnementaux du projet.

 Et, par la suite, lorsque le document est jugé satisfaisant, on a ce qu'on appelle l'avis de
recevabilité où, là, tous les documents qui ont été produits sont rendus publics, sont accessibles
545 à la population et c'est le Bureau d'audiences publiques qui tient, à ce moment-là, une séance
d'information et de consultation sur les documents. Au cours de cette séance-là, il y a une période
de quarante-cinq jours qui est donnée à la population pour prendre connaissance de l'information
et de demander, s'il y a lieu, des audiences publiques comme on tient ce soir ici.

550 **M. YVAN CROTEAU :**

 J'ai l'impression d'entendre l'explication du déroulement d'une demande d'audience ou un
truc du genre. Mais moi, je veux avoir du concret. Il se passe quoi autour de cette table-là, le
comité de gestion des bassins, la régulation des bassins.

555

M. GILLES LEFEBVRE :

 Le Comité de régularisation de la rivière des Outaouais?

560 **M. YVAN CROTEAU :**

 Oui.

565 **M. GILLES LEFEBVRE :**

565

Là-dessus, de façon concrète, comment ça se passe, moi, je n'y ai jamais siégé. Je peux prendre la question en délibéré et vous répondre.

LA PRÉSIDENTE :

570

Vous aurez, dans le document qui est déposé sur cet aspect-là, certaines informations, mais on va quand même adresser une question à la personne responsable pour qu'on nous donne une réponse précise sur quel est leur rôle, comment ils fonctionnent...

575

M. YVAN CROTEAU :

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

580

... sur cet aspect-là. Et, peut-être du côté du promoteur, si vous avez autre chose à ajouter?

M. COLIN C. COOLICAN :

585

Je ne sais pas si ça va vous aider, mais nous autres, on a trois centrales dans le nord-ouest de l'Ontario qui sont sur le système de *Lake of the Woods*. C'est aussi un autre système qui est avec le Manitoba et l'Ontario. Ils ont un comité, comme le comité de l'Outaouais, puis pour les réunions, ils ont des représentants des deux gouvernements, provincial et fédéral, et des fois aussi des représentants là d'Hydro-Ontario et d'Hydro-Manitoba. Puis je pense qu'ici, ils ont des représentants d'Hydro-Québec, et ce n'est pas Hydro-Ontario mais même chose que Hydro-Ontario, OPG, et nous autres, sur le système de *Lake of the Woods*, on est invité comme observateur. On ne sait pas si ça va être la même chose ici, mais on est là seulement pour donner de l'information sur ce qui arrive avec nos barrages.

595

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être aussi au niveau du MRN, est-ce que vous avez autre chose à ajouter sur cet aspect-là, pour expliquer un peu le fonctionnement du comité de régulation? Non?

600

M. RONALD GIGNAC :

Non, pas du tout.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous ne siégez pas non plus, MRN?

610 **M. RONALD GIGNAC :**

Non, non.

LA PRÉSIDENTE :

615 Seulement que le ministère de l'Environnement.

M. RONALD GIGNAC :

Oui.

620

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez autre chose à ajouter, monsieur Lefebvre?

625 **M. GILLES LEFEBVRE :**

Je voudrais simplement ajouter, la composition du comité, sur le Comité de régularisation siègent le ministère de l'Environnement, Hydro-Ontario, Travaux publics Canada et anciennement Ontario-Hydro mais qui a changé de nom. Finalement, c'est des exploitants qui sont sur ce comité-là, qui définissent un peu les règles en fonction des critères que madame la présidente mentionnait tout à l'heure, entre autres le risque contre les inondations et les étiages, et vraiment aussi l'aspect énergétique.

630

LA PRÉSIDENTE :

635

De toute façon, on vous déposera la réponse à votre question aussi sur cet aspect-là. Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. YVAN CROTEAU :

640

Oui. Le promoteur tantôt a dit que le projet va faire en sorte qu'il va y avoir un autre évacuateur de crue qui va être ajouté au projet, puis que ça va rendre le barrage actuel plus sécuritaire. J'aimerais qu'il explique un peu plus en quoi ça va rendre plus sécuritaire, puis pourquoi ce l'est moins maintenant. Puis est-ce qu'on est déjà en danger parce qu'on n'a pas justement peut-être un deuxième évacuateur de crue?

645

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Coolican.

650

M. COLIN C. COOLICAN :

Moi, je vais commencer, mais je ne suis pas l'expert. Mais quand vous avez un barrage comme le barrage à Angliers, si vous avez trop d'eau, vous avez le problème de la passer aussi vite que possible. Vous avez un exutoire existant et puis avec l'autre qu'on fait avec notre projet, ça va donner plus de capacité pour ramasser l'eau du lac des Quinze puis, dans ce sens, ça donne plus de flexibilité pour la sécurité du barrage.

655

LA PRÉSIDENTE :

660

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres explications? Ça va, monsieur Croteau?

M. YVAN CROTEAU :

665

Il doit y avoir un standard par rapport aux évacuateurs, la proportion d'évacuateurs qu'il doit y avoir par bassin versant. J'imagine qu'il doit y avoir des règles techniques associées à...

M. GILLES BOURGEOIS :

670

Dans le fond, l'ouvrage actuel de Rapides-des-Quinze qui est géré, opéré par Travaux publics Canada, il y a une capacité d'évacuation. Donc, il y a dix-neuf pertuis qui ont une dimension physique qui permet d'évacuer un certain débit.

675

Ce qu'on trouve, c'est que c'est une opération manuelle, donc une opération manuelle est beaucoup plus longue que si on avait une opération mécanique ou mécanisée, dans un premier temps. Par contre, en haut du barrage, c'est un immense plan d'eau. Donc, ça fait quand même 100 ans qu'il est là, qu'il est en opération. Donc, on peut voir assez facilement des tendances. En amont du réservoir des Quinze, il y a encore plusieurs réservoirs qui sont gérés par Hydro-Québec. C'est un système qui est assez bien connu, assez bien suivi.

680

C'est sûr qu'en additionnant un nouvel ouvrage, qui est un évacuateur qui va être automatisé, ça facilite la gestion. Ça l'améliore, dans le sens qu'il va avoir une gestion plus facile.

On a moins besoin de faire des opérations manuelles. Je dirais, typiquement, ouvrir un pertuis, c'est peut-être une demi-journée. Il y en a dix-neuf. Si on voulait les ouvrir complètement, bien, ça fait plusieurs jours, peut-être un peu moins. Avec un évacuateur automatisé, bien, l'ouverture peut se faire beaucoup plus rapidement.

685

Donc, il faut le voir comme une bonification de la structure. Je ne sais pas si ça répond à la question?

690

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci, monsieur Croteau.

695

Alors, je vais appeler maintenant monsieur Henri Jacob, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Jacob! Alors, votre première question.

M. HENRI JACOB :

700

Bonsoir! Excusez, je suis en train de perdre la voix, c'est plate!

LA PRÉSIDENTE :

705

Ce n'est pas le temps.

M. HENRI JACOB :

710

Non, ce n'est pas le temps, mais je vais faire un effort. Encore une question sur les propriétés de l'eau.

LA PRÉSIDENTE :

715

Oui.

M. HENRI JACOB :

720

J'ai vu que La Régionale avait acheté le lot 58 qui appartenait de la municipalité, mais que la municipalité avait exproprié ce lot-là à un citoyen. Je voudrais savoir si ça serait possible d'avoir un peu d'explication sur tout ce processus-là.

LA PRÉSIDENTE :

725

Le lot 58, il est situé à quel endroit? Dans la zone du projet?

M. HENRI JACOB :

730

Il est situé au nord. Il est juste au nord, mais il est sur la rive est du barrage. C'est-à-dire, en amont.

LA PRÉSIDENTE :

735

Alors, c'est le lot qui est complètement en haut sur le bord du réservoir. Alors, la question, c'est est-ce que La Régionale a acquis ce lot-là? Si elle l'a acquis, elle l'a acquis de qui, en première partie de la question.

M. COLIN C. COOLICAN :

740 C'était très simple. Nous autres, comme développeur, on pensait qu'on aurait besoin de cette propriété. La propriété de cette propriété était à quelqu'un qui n'était pas certain qu'il voulait la vendre. C'était monsieur Coulombe, le maire. Puis nous autres, on a demandé au conseil si c'est possible de faire une expropriation, puis on a eu des évaluateurs pour l'évaluer, puis ils ont fait une décision sans monsieur Coulombe de l'exproprier. Puis il nous a vendu pour le même prix que l'expropriation, plus 10 % qui est rendu à la municipalité. Ça vous donne la réponse?

745

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez la réponse.

750

M. HENRI JACOB :

Ça me donne une réponse, mais c'est que le lot avait été acheté à trois mille neuf cents dollars (3 900 \$) à peu près, cinq années avant, du ministère des Ressources naturelles.

755

M. COLIN C. COOLICAN :

Moi, je ne sais pas les prix. Je ne sais pas ce qui est arrivé. Je sais seulement que nous autres, on pensait qu'on avait besoin de cette propriété. Je pense qu'il avait d'autres objectifs avec cette propriété, ce n'était pas pour nous autres, puis on ne l'a pas achetée au commencement. Mais on a fait la décision, après de voir le projet, que c'est possible qu'on a besoin, puis c'est pour ça. Puis on avait deux évaluateurs. Nos avocats nous avaient nous ont dit que c'était nécessaire, puis les avocats pour la municipalité ont dit ça, puis c'est ça qu'on a fait.

760

LA PRÉSIDENTE :

765

Alors, est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Jacob?

M. HENRI JACOB :

770

Oui. Qui n'est pas tout à fait sur le même thème. En fait, c'est parce que je regardais tantôt les posters, puis dans le document, on parle que la municipalité va faire entre cent et cent cinquante-cinq mille (100-155 000 \$) à peu près par année; le gouvernement cinq cent quelque mille (500 000 \$). Ça, j'imagine, c'est pour une fois. Et on parle des taxes provinciales, on ne parle pas des taxes fédérales. J'imagine qu'il doit y en avoir, mais on l'a oublié. Mais on ne parle pas non plus des profits qui pourraient être faits par le promoteur. Y a-t-il moyen d'avoir un ordre de grandeur, c'est quoi les profits?

775

M. COLIN C. COOLICAN :

780 Les profits ou les pertes? L'un et l'autre, puis à ce moment on ne sait pas. Mais on espère, on est ici parce que notre objectif est de profiter.

M. HENRI JACOB :

785 Est-ce possible d'avoir le chiffre de comment le gouvernement -- pas le gouvernement, Hydro-Québec paie du kilowattheure?

M. COLIN C. COOLICAN :

790 C'est un contrat confidentiel, puis ce n'est pas à nous autres de donner cette information. C'est quelque chose de compétition.

LA PRÉSIDENTE :

795 On comprend, monsieur Jacob, que le promoteur a déposé -- vous aurez le document déposé -- un résumé de l'entente qu'ils ont avec Hydro-Québec ainsi que du contrat qu'ils ont en regard des obligations de part et d'autre des gens. On comprend de votre question que vous aimeriez savoir quel est le coût au kilowattheure qui sera payé, acheté ou vendu. Et, dans la réponse du promoteur, on comprend aussi que pour eux, ça reste un élément de négociation
800 privé. Et, d'ailleurs, pour le divulguer, ils ont aussi besoin de l'accord d'Hydro-Québec.

Ma question, en fait peut-être pour clarifier votre question, en quoi vous évaluez l'importance, pourquoi, pour vous, par rapport au projet, quelle est l'importance d'avoir une réponse sur cet aspect?

805

M. HENRI JACOB :

En fait, si Hydro-Québec vend moins cher le prix qu'il paie pour l'électricité qu'il achèterait d'une petite centrale, je pense que c'est nous, les Québécois, les gens qui vivent au Québec, qui
810 payent pour subventionner une petite centrale. Ce qui avait été démontré dans le cas des petites centrales dans les années 90, je voulais savoir si c'était un peu le même cas qui se passait aujourd'hui. Si Hydro-Québec vendait moins cher que le prix qu'il payait pour acheter des petites centrales. Y a-t-il moyen de voir si Hydro-Québec peut produire d'abord, lui?

815 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que j'essaie de cerner, c'est l'importance de savoir par rapport au projet, au niveau de la rentabilité du projet. C'est ça que je comprends qui vous intéresse?

820 **M. HENRI JACOB :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

825

Je pourrais poser une question peut-être au promoteur. De quelle façon vous évaluez que vous allez atteindre votre objection? En quoi une affaire comme celle-là peut être rentable, de petite centrale privée versus Hydro-Québec? En quoi pour vous, qu'est-ce qui fait que c'est un projet qui est intéressant et potentiellement rentable?

830

M. COLIN C. COOLICAN :

Je ne sais pas si je comprends exactement la question.

835

LA PRÉSIDENTE :

En quoi le fait, par rapport aux interrogations de monsieur Jacob, en quoi un projet de ce type-là peut être intéressant pour un producteur privé? Quel est l'intérêt pour un producteur privé d'investir dans ce projet-là?

840

M. COLIN C. COOLICAN :

Pour nous autres, on a besoin d'avoir des retours pour nos actionnaires et puis assez de rentabilité pour chercher le financement pour le projet. Puis au commencement, c'était certain, quand Hydro-Québec parlait des tarifs de 2¢ ou 3¢, ça ne marche pas. Mais maintenant, on pense qu'on a quelque chose qui va être rentable. On n'est jamais certain avant de le compléter, de voir que toutes nos *assumptions* sont bonnes, mais on pense que c'est là.

845

LA PRÉSIDENTE :

850

Est-ce que vous êtes à même de nous dire un peu, pour la construction de cette centrale-là, l'investissement que vous en faites, à quel niveau se trouvent les seuils potentiels de rentabilité pour l'entreprise? Un peu comme vous faites référence à Hydro-Québec, vous dites: «Pendant quelques années, nous, on essaie d'arriver autour d'un coût de 3¢ du kilowattheure de production, ce qui fait que, bon, ça peut être un peu plus moins, un peu moins. Notre marge de manoeuvre, après ça, elle peut être en fonction des marchés.» Mais est-ce que vous êtes capable d'évaluer à quel coût environ il y a un niveau de rentabilité pour l'entreprise. De produire, pas de vente.

855

860

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui. Pour moi, je ne sais pas d'un projet qui est rentable à 3¢. Peut-être qu'il y en a, mais moi, je ne l'ai pas vu. Quand vous parlez des prix que Hydro-Québec reçoit des États-Unis, je ne sais pas les prix exacts, mais je pense qu'ils sont 6-7-8¢. C'est très rentable pour nous autres, mais ce n'est pas notre prix.

865

LA PRÉSIDENTE :

870 C'était votre deuxième question, monsieur Jacob. Ça va? Est-ce que ça va pour la question?

M. HENRI JACOB :

875 Je vais revenir.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, j'appellerais maintenant monsieur Éric Thivierge, s'il vous plaît.

880 Avant, peut-être monsieur Jacob, ça ne sera pas long, peut-être qu'au ministère des Ressources naturelles, on peut donner certaines informations sur votre question.

M. RONALD GIGNAC :

885 Tout à fait. Pour vous donner un exemple du prix d'achat d'Hydro-Québec pour l'électricité des producteurs privés, on peut se rappeler que dernièrement, il y a eu un appel d'offres d'Hydro-Québec sur les petites centrales et qu'il y a eu des projets qui ont été retenus par Hydro-Québec, et Hydro-Québec a rendu public le coût moyen, le prix moyen d'achat de ces trois projets-là, qui était autour de 4,5¢ le kilowattheure, le coût moyen d'achat.

890

LA PRÉSIDENTE :

895 On peut peut-être acheminer une question à Hydro-Québec pour avoir effectivement les données qu'il publie actuellement sur le coût d'achat moyen pour certaines périodes avec des centrales privées. Ça vous convient? Merci, monsieur.

Alors, monsieur Thivierge, votre première question.

M. ÉRIC THIVIERGE :

900

Ma question s'adresse au promoteur.

LA PRÉSIDENTE :

905

Oui.

M. ÉRIC THIVIERGE :

En anglais.

910

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

915 **M. ÉRIC THIVIERGE :**

Bien, vous avez dit qu'il y a dix-neuf zones d'inondation ou de crue à l'heure actuelle...

920 **M. COLIN C. COOLICAN :**

Oui.

M. ÉRIC THIVIERGE :

925 Qu'il y a dix-neuf vannes ou pertuis. Vous proposez de construire autre chose. Est-ce qu'il ne faut pas créer des emplois?

M. COLIN C. COOLICAN :

930 Nous autres, on ne change rien au barrage. Ils auraient besoin de tout...

M. ÉRIC THIVIERGE :

Mais vous avez dit que c'était automatisé. C'est mieux.

935

M. COLIN C. COOLICAN :

940 Oui, ça nous offre une plus grande souplesse, mais ils auront quand même besoin de personnel pour faire fonctionner la digue. Ce ne seront pas des membres de notre personnel. Ce sont des gens qui seront toujours à l'emploi du gouvernement fédéral. Ils auront besoin de toutes ces personnes afin de maintenir les choses, d'effectuer l'entretien et d'être prêts en cas d'urgence.

M. ÉRIC THIVIERGE :

945 Avez-vous vu le niveau de l'eau ici?

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui.

950

M. ÉRIC THIVIERGE :

955 C'est très peu élevé à l'heure actuelle. C'est très faible. Alors, pourquoi avons-nous besoin d'un autre pertuis?

M. COLIN C. COOLICAN :

960 Ce n'est nécessaire que lorsque le niveau de l'eau varie. Et on sait que ces choses peuvent se produire très rapidement. Demandez aux gens du Saguenay. Je m'excuse de parler en anglais.

LA PRÉSIDENTE :

965 Juste de m'assurer, vous me posez les questions, vous me faites les réponses. Je suis ici. Alors, monsieur Thivierge, vous avez une autre question?

M. ÉRIC THIVIERGE :

970 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. ÉRIC THIVIERGE :

975 Une question qui s'adresse soit au promoteur, soit au maire. Combien d'emplois seront créés à long terme et quel genre d'emplois? Est-ce qu'il s'agit simplement de gardien de sécurité? Monsieur Bourgeois a dit que ce nouveau système sera automatisé. Donc, à long terme, quels
980 emplois seraient créés?

LA PRÉSIDENTE :

985 En fait, votre question, je vais l'envoyer, mais à deux volets, au promoteur. Si vous voulez bien nous expliquer les emplois qui seront créés dans le cadre des travaux, la construction, et ceux qui seront les emplois permanents après ou pour le fonctionnement de la centrale.

M. COLIN C. COOLICAN :

990 Dans les travaux de construction, notre estimation, c'est 100 emplois directs et 150 indirects. Et puis dans l'exploitation, il y aurait quatre opérateurs, puis peut-être ça vous aide de savoir que dans deux de nos autres centrales, on a des Autochtones des Premières Nations qui sont nos opérateurs. Puis aussi, qu'il y a aussi à maintenir l'équipement, il y a toujours des besoins locaux. Si l'équipement va juste comme il faut, il y a à le maintenir; s'il y a des problèmes,
995 on a besoin de personnes locales pour faire tout ça, les métiers.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Donc, on comprend qu'en principe, ce qui est prévu, c'est quatre à six emplois permanents...

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui.

1005

LA PRÉSIDENTE :

... lors du fonctionnement de la centrale.

1010

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1015

Et lors de la construction, c'est de 100 à 150 emplois. Est-ce que c'est possible...

M. COLIN C. COOLICAN :

1020

Non. 100 directs et 150 indirects.

LA PRÉSIDENTE :

1025

Excusez-moi, 100 directs et 150 indirects. Est-ce qu'il y a moyen pour vous de nous déposer — à moins que vous puissiez nous répondre tout de suite — le type d'emplois. C'est-à-dire, ces emplois-là, c'est à quel moment que vous en aurez besoin? Est-ce que tout le monde va arriver en même temps le premier jour, on ouvre le chantier, il y a 100 personnes là, et 150 autres indirects qui auront des choses? Comment vous ventilez un peu ces emplois-là?

1030

M. COLIN C. COOLICAN :

Ce qu'on va faire, on a déjà eu des employés dans la région pour le projet, puis ils vont continuer. La plupart des employés sera dans la construction.

1035

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. COLIN C. COOLICAN :

1040

Puis le moment qu'on reçoit nos permis, on va commencer pour avoir les appels d'offres pour l'équipement et pour la construction civile. Quand on a choisi un contracteur civil, il va venir,

1045 puis il va le faire lui-même et on va lui dire qu'il est obligé de venir à Angliers et dans la région pour parler avec les gens, comme la MRC, comme Comaxtem, comme SDT, pour voir les listes de personnes qui sont ici, qui sont capables de travailler dans la construction. Puis ils vont choisir les personnes comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

1050 Autrement dit, quand vous signez un contrat avec une entreprise, vous exigez, à ce moment-là, qu'il y ait d'abord une priorité pour l'emploi local?

M. COLIN C. COOLICAN :

1055 Une priorité, si les compétences...

LA PRÉSIDENTE :

1060 À compétence égale.

M. COLIN C. COOLICAN :

... sont là et si le prix est là, oui.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Et c'est des clauses que vous mettez dans les contrats avec vos contractants?

M. COLIN C. COOLICAN :

1070 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1075 Merci.

M. COLIN C. COOLICAN :

1080 Ce n'est pas toujours dans le contrat, mais c'est une politique qu'on a. Puis on l'a fait à tous nos autres projets et c'est mieux pour nous autres. C'est toujours comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

1085 Monsieur Thivierge, avez-vous une deuxième question?

M. ÉRIC THIVIERGE :

Est-ce que je peux avoir le commentaire du maire?

1090 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Coulombe, qu'est-ce que vous pouvez rajouter à cet aspect-là, peut-être sur la question de la concertation au niveau des emplois et des listes avec la MRC.

1095 **M. PAUL COULOMBE :**

1100 Oui, comme monsieur Coolican disait, c'est que les emplois, il va y avoir quatre emplois créés. C'est certain que ça va être des personnes qui vont être compétentes pour *runner* le barrage, comme de raison. Puis il va y avoir quand même quelques emplois certainement indirects, qu'il va avoir de la maintenance, puis de l'entretien. Il y a toujours des emplois. Je ne sais pas, des fois ça peut être quatre, cinq, ça peut être plus. Mais c'est certain que c'est quatre emplois directement. C'est à peu près ça.

1105 Mais c'est certain, quand il y a de la maintenance à faire, c'est plus d'emplois, c'est plus des gens qui vont venir travailler, puis il va avoir certainement des gens spécialisés aussi qui vont travailler dans ce domaine-là. Ça fait que ça répond à peu près la même chose que monsieur Coolican a dit.

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Thivierge.

M. ÉRIC THIVIERGE :

1115 Est-ce que je peux poser une autre question?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

1120

M. ÉRIC THIVIERGE :

1125 Qui va contrôler ce barrage? Est-ce que ça sera contrôlé de Toronto? De Rouyn? De Montréal? Ou quoi? Si c'est automatisé, c'est informatisé, n'est-ce pas? Allez-vous être là vous-même?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Coolican, comment va se faire le contrôle de ces emplois-là et tout ça?

1130

M. COLIN C. COOLICAN :

1135 J'ai indiqué que nous sommes obligés de donner les débits demandés par Hydro-Québec. Ça va être... l'eau, quand il n'y a pas de problème avec l'inondation et les autres *concerns* du Comité de régularisation, ça sera Hydro-Québec qui va demander, de nous autres, les débits. Puis ce n'est pas de Toronto, c'est d'ici qu'ils vont commander l'eau quand ils veulent. S'il y a besoin beaucoup d'eau à un moment, on a la capacité de la donner avec le canal d'évacuateur.

M. ÉRIC THIVIERGE :

1140 Une autre question...

M. COLIN C. COOLICAN :

1145 Ça va être fait ici, avec nos équipements.

M. ÉRIC THIVIERGE :

1150 Ce coin auquel vous voulez travailler, c'est du côté supérieur, c'est très rocheux. Allez-vous faire exploser ces rocs?

M. COLIN C. COOLICAN :

1155 Ça sera nécessaire de faire du dynamitage dans le roc, oui. Mais tous les projets ont ce problème. Pas problème, mais ils ont besoin de ça. Tout projet de construction, que ça se fasse à peu près où que ce soit au Québec, ça exigerait évidemment un certain dynamitage du roc. Nous devons procéder de la sorte et nous le ferons en respectant les règles établies par la province, ainsi que par le gouvernement fédéral.

M. ÉRIC THIVIERGE :

1160 Est-ce que vous ne détruisez pas l'environnement sous-marin ou aquatique?

M. COLIN C. COOLICAN :

1165 Je crois que nous pouvons gérer les choses afin qu'il y ait le moins de conséquences possible. Peut-être que monsieur Bourgeois pourrait en parler.

M. GILLES BOURGEOIS :

1170 Effectivement, dans les travaux de dynamitage, ce qu'il faut comprendre, c'est que tous les travaux vont se faire dans les zones ou bien terrestres, donc sur terre, ou sinon dans les parties aquatiques à l'intérieur des batardeaux. Donc, il n'y a pas de dynamitage directement qui se fait dans l'eau.

1175

LA PRÉSIDENTE :

Et peut-être expliquer — excusez, monsieur Thivierge — peut-être expliquer dans quel cadre vous opérez quand il y a dynamitage, les règles auxquelles vous êtes contraints.

1180

M. GILLES BOURGEOIS :

Effectivement, comme monsieur Coolican le mentionnait, tous les travaux de dynamitage sont assujettis à différentes réglementations ou directives au niveau de la construction, règles de sécurité, d'entreposage, de transport, de manutention. Les travaux comme tels, lorsqu'ils sont effectués près d'un milieu aquatique, il y a une autre série additionnelle de mesures qui sont prévues sur la puissance des charges, les périodes de l'année dans lesquelles on peut dynamiter ou non, les différents dispositifs à prendre. Toutes ces mesures-là, particulièrement celles au niveau du dynamitage près du milieu aquatique, sont incluses dans l'étude d'impact.

1185

1190

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Thivierge.

1195

J'appellerais maintenant monsieur Antony Peluso, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Peluso!

M. ANTONY PELUSO :

1200

Bonsoir! Moi, ma question, ça serait sur l'eau potable.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1205

M. ANTONY PELUSO :

Qu'est-ce qu'il envisage de faire avec notre...

1210

LA PRÉSIDENTE :

Avec la prise d'eau potable de la municipalité?

M. ANTONY PELUSO :

1215

Oui. Oui. Parce que l'eau, comme on a expliqué, l'eau, elle va changer. Il n'y a plus de turbulence où est prise l'eau. Ça fait que je veux juste savoir si notre qualité d'eau, est-ce que c'est nous autres qui va payer ça ou bien si c'est...

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez au devant de ma question qu'il me restait à poser sur l'eau. Allez-y. Alors, peut-être nous expliquer. Dans l'étude d'impact, vous faites état de la situation en regard de la prise d'eau potable et, en fait, aussi l'émissaire des eaux usées. Concernant la prise d'eau
1225 potable, il y aurait l'éventualité qu'elle puisse être déplacée ou non. J'aimerais vous entendre là-dessus, à la question de monsieur Peluso, qu'est-ce qui est prévu? Dans quel cas vous allez agir ou pas, différemment de ce qui est prévu? Et qui assume les coûts et les frais de cette situation-là en regard de la prise d'eau potable?

1230 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Je vais commencer un peu la réponse, parce que ça implique quand même certains niveaux. Essentiellement, la prise d'eau qui appartient à la municipalité — monsieur Coulombe pourra compléter la question éventuellement — il y a une situation actuelle avec la prise d'eau
1235 potable, avec la qualité de l'eau. À ce qu'on comprend, il y a aussi des projets de recherche de différentes sources d'eau potable, d'eaux souterraines ou localisation en amont.

Essentiellement par rapport au projet, nous, on a quand même fait des documentations, des relevés de qualité d'eau à l'été 2002, entre autres, pour essayer de voir c'est quoi la qualité
1240 de l'eau qu'il y avait dans le secteur de la prise d'eau actuelle en amont. Dans le fond, l'eau qui arrive de l'amont en travers le barrage, c'est une eau qui a des propriétés ou des qualités physico-chimiques — température, oxygène — qui sont de bonne qualité, et c'est la même eau qui traverse, qui se rend dans le secteur de la prise d'eau potable.

En modifiant un petit peu tout l'écoulement, il faut comprendre qu'il y a quand même un débit réservé qui est maintenu du côté d'Angliers, orienté vers la prise d'eau, donc en rive
1245 gauche...

1250 **M. ANTONY PELUSO :**

Ça, est-ce que ça comprend le 10 %?

M. GILLES BOURGEOIS :

1255 Oui.

M. ANTONY PELUSO :

Oui?

1260

LA PRÉSIDENTE :

Autrement dit, le 10 mètres cubes d'eau/seconde à ce moment-là assure l'alimentation en eau potable pour la municipalité. On comprend ça?

1265

M. GILLES BOURGEOIS :

Dans le fond, la grosse problématique de qualité de l'eau, on voulait s'assurer, d'une part, que l'émissaire des eaux usées qui se rejettent dans le secteur ne pourrait pas remonter dans la prise d'eau potable. Ça, c'est le premier élément de cet enjeu-là, c'était celui-là. Et, dans le cadre du projet, c'est prévu de prolonger l'émissaire jusqu'à la sortie de la centrale pour s'assurer au moins que les eaux usées, peu importe les conditions – évacuation, pas d'évacuation – les eaux usées ne seraient pas capables de revenir vers la prise d'eau.

1270

1275

LA PRÉSIDENTE :

Même dans le cas d'un débit minimum de 10 mètres cubes.

1280

M. GILLES BOURGEOIS :

Même dans le cas -- on a fait des calculs, des simulations, on a toutes sortes de scénarios avec la centrale, pas de centrale, débit minimum, aucun débit, et dans aucun cas l'eau usée, lorsqu'elle est ramenée ou prolongée de 500 mètres à peu près vers l'aval, elle ne remonte pas vers la prise d'eau actuelle.

1285

LA PRÉSIDENTE :

Donc, l'hypothèse éventuelle d'un déplacement de la prise d'eau, ça ne tient plus? Ou ça peut toujours être envisagé ou envisageable?

1290

M. GILLES BOURGEOIS :

Dans le fond, la deuxième problématique, si vous voulez, par rapport à la municipalité, c'est la nouvelle norme sur l'eau potable, la nouvelle réglementation que messieurs du ministère de l'Environnement et monsieur Coulombe pourraient peut-être mieux expliquer, qui fait en sorte qu'il y a une problématique où la source d'eau pourrait être à modifier. Même si on maintient les conditions actuelles sans projet, je pense que c'est une problématique qui est là, qui est existante.

1295

1300

LA PRÉSIDENTE :

Je vous reviens monsieur Peluso, juste peut-être demander à monsieur le maire, quelle est la problématique que vous avez actuellement avec votre prise d'eau potable? Est-ce que déjà vous avez un processus d'enclenché au niveau de la conformité, par exemple, aux normes exigées ou quoi que ce soit? Quelle est la situation actuellement pour la Municipalité d'Angliers?

1305

M. PAUL COULOMBE :

1310 Présentement, depuis plusieurs années maintenant, c'est que le ministère de
l'Environnement nous demande de changer l'eau de place. Parce qu'ils ne veulent plus qu'on
prenne de l'eau si elle n'a pas été filtrée. Ça fait que pour nous, c'est une exigence qu'ils nous
demandent, mais vu les coûts que ça coûterait à la municipalité, on ne peut pas le faire parce
que, comme j'ai dit précédemment, j'ai dit que le coût a été évalué au-dessus de mille dollars (1
000 \$) par contribuable de taxes de plus qu'on paie actuellement. Ça fait que c'est impensable
1315 pour nous de réaliser un projet de même.

 Mais le ministère veut absolument qu'on change la prise d'eau. Puis la prise d'eau actuelle
où est-ce qu'elle est là, c'est certain qu'on émet un avis de bouillir l'eau pendant tout l'été parce
que, à la consommation, il y a trop de bactéries dedans durant l'été surtout. L'hiver, ça va, mais
1320 le fait de la couleur de l'eau, les nouvelles exigences du ministère, bien, il faut que ce soit filtré
selon les normes.

 Ça fait que nous, ce qu'on envisage de faire, c'est la déplacer en amont, puis c'est ça
qu'on est en train de faire l'étude. Mais les coûts sont tellement énormes, parce que tous nos
1325 tuyaux dans le village sont tous désuets. Durant l'hiver, il y a 50 à 75 % des maisons qui font
couler de l'eau continuellement pour pas que ça gèle. Parce que c'est presque près du rocher. Ça
fait que c'est ça qui est notre gros problème. Mais on est en train de travailler avec un ingénieur
pour voir c'est quoi qu'on peut faire. Est-ce que le ministère peut nous en donner un peu plus qu'il
nous offre actuellement? Parce que c'est à peu près 50-50, 50 %. Pour nous, c'est impensable
1330 de faire ça à l'heure actuelle.

 Quand le projet va avoir lieu avec La Régionale, avec les coûts additionnels qu'on va
avoir, c'est peut-être pensable. Mais en ce moment, on a un avis de bouillir l'eau continuellement.

1335 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

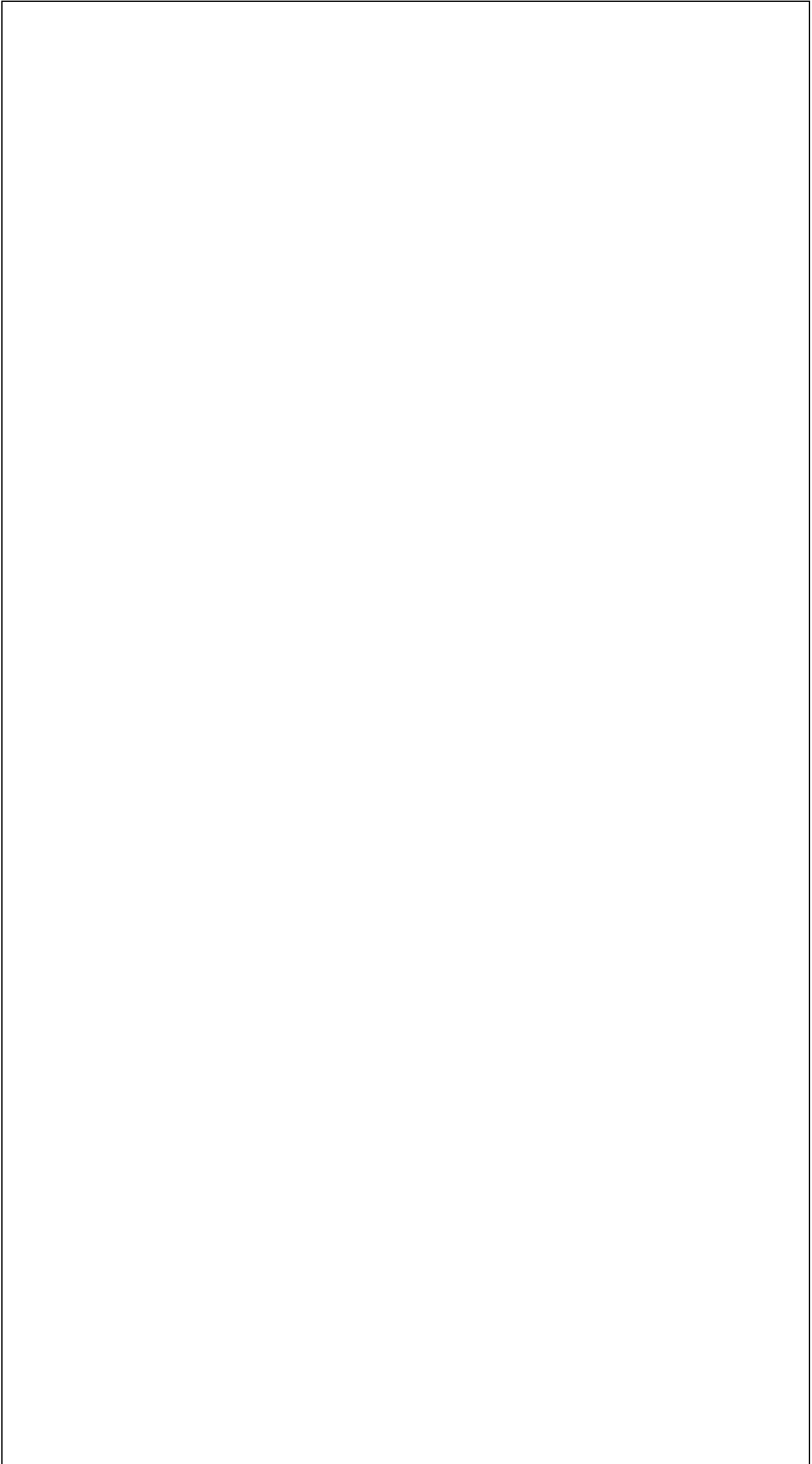
 Est-ce que la qualité de l'eau en amont est supérieure à la qualité de l'eau en aval
présentement? Est-ce que ça pourrait éliminer le besoin de faire bouillir l'eau durant la période
d'été?
1340

M. COLIN C. COOLICAN :

 Je pense que c'est une option que la municipalité a considérée.

1345 **M. PAUL COULOMBE :**

 Juste pour rajouter à ça, en haut, au moins, on s'assurerait qu'il y aurait toujours de l'eau.
Il y a toujours de l'eau en haut. Puis la qualité de l'eau n'est pas meilleure en haut qu'en bas.
Mais seulement qu'avec une usine de filtration, la qualité de l'eau deviendrait excellente. Mais les
1350 coûts, juste les coûts de filtration, avec l'usine, c'est plus de un million (1 M\$).



LA PRÉSIDENTE :

1355 Est-ce que, actuellement, vous avez des problèmes au niveau de la capacité à avoir de l'eau, qui sont dus au débit ou à la gestion du barrage actuellement?

M. PAUL COULOMBE :

1360 Non, on n'a aucun problème, parce qu'il y a de l'eau à volonté. On a des pompes qui marchent 24 heures par jour, parce qu'on n'a pas de réservoir. Ça fait que ça coule continuellement. On n'a pas de problème. Mais seulement que c'est la qualité de l'eau qui est réellement pitoyable.

M. GILLES BOURGEOIS :

1365 Peut-être un complément de réponse à ce qu'a dit monsieur le maire. Dans le fond, s'il y a un éventuel déplacement à l'amont, parce qu'on est plus haut physiquement, bien, ça implique moins de coût pour pomper, repomper à travers la municipalité d'Angliers, c'est presque gravitaire. Pas tout à fait gravitaire, mais éventuellement pour la municipalité ça peut être plus intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Peut-être pour le ministère de l'Environnement. Les problèmes de qualité de l'eau, actuellement, est-ce que vous êtes au courant pour spécifiquement la Municipalité d'Angliers?

M. GILLES LEFEBVRE :

1380 Madame la présidente, je crois que pour répondre à cette question-là, madame Breton serait davantage en mesure que moi d'y répondre adéquatement.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Oui, s'il vous plaît. En fait, ce que j'essaie de déterminer, si je peux avoir une idée de, actuellement, qu'est-ce qui se passe au niveau de l'état des lieux, de la situation de la qualité de l'eau pour la prise d'eau potable à Angliers, quelles sont les raisons qui font qu'elle ne serait pas conforme.

Mme JOHANNE BRETON :

1390 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

1395 Bonjour!

Mme JOHANNE BRETON :

1400 Bonjour, monsieur le commissaire!

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous vous nommer, s'il vous plaît?

1405 **Mme JOHANNE BRETON :**

Johanne Breton de la Direction régionale à Rouyn-Noranda.

LA PRÉSIDENTE :

1410 Merci.

Mme JOHANNE BRETON :

1415 Pour Angliers, on a une nouvelle réglementation maintenant, qui dit que quand on prend de l'eau en surface, on doit présentement la filtrer et la désinfecter. À Angliers, on a une chloration qui est, comment je pourrais dire, un système de chloration qui est désuet. On a une eau d'une qualité qui n'est pas régulière. On a souvent des dépassements au niveau des bactéries coliformes. On a, des fois, des dépassements au niveau des coliformes fécaux. Mais
1420 c'est récurrent. C'est ça le problème. C'est qu'on n'arrive pas à avoir un contrôle régulier à ce niveau-là. C'est pour ça que le ministère a exigé des analyses supérieures à ce qui est fait normalement. Normalement, on demande deux analyses par mois; mais ici, à Angliers, c'est deux analyses par semaine qui sont demandées.

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il a été déterminé quelle était l'origine des problèmes de bactéries coliformes et de présence de coliformes, fécaux ou totaux? Fécaux?

1430 **Mme JOHANNE BRETON :**

On a des totaux régulièrement, et rarement, mais on a des fécaux, ça arrive. Mais ça, on ne peut pas dire qu'est-ce qui crée ce problème-là. C'est vraiment...

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il est évalué si, actuellement, l'émissaire des eaux usées, qui est à peu près, je pense c'est 150 mètres en aval de la prise d'eau, peut avoir un impact sur la qualité de l'eau de la municipalité?

1440

Mme JOHANNE BRETON :

Actuellement, on ne croirait pas parce que le régime hydraulique ne permettrait pas qu'il y ait un retour d'eau qui se rendrait de l'émissaire jusqu'à la prise d'eau. Il pourrait y en avoir s'il y avait une modification, ça, on ne le sait pas. Nous, ce qu'on préconise, c'est vraiment une relocalisation de la prise en amont pour les différentes raisons qui ont été nommées tout à l'heure.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Je demanderais peut-être au promoteur si la prise d'eau de la municipalité était installée en amont du barrage, quel est l'impact pour la question de l'émissaire des eaux usées? Est-ce que la prolongation de l'émissaire jusque dans le canal de fuite est toujours nécessaire?

1450

M. COLIN C. COOLICAN :

Je suis pas certain que j'ai la question. Pour nous autres, ça nous fait rien s'il est en aval ou en amont.

1455

LA PRÉSIDENTE :

Ça veut dire, que la prise d'eau soit déplacée en amont, pour vous, vous faites quand même un prolongement de l'émissaire des eaux usées.

1460

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui, oui.

1465

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça? Et ce, simplement pour éviter qu'il y ait un panache après ça, en étant une eau plus calme, que le panache remonte, c'est ça? Est-ce que la vitesse de l'écoulement des eaux dans le canal de fuite, autrement dit ça va être dans le canal de fuite, sera suffisante pour éviter un étalement vers la frayère?

1470

1475 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Effectivement, madame la présidente, ce qu'il faut comprendre, c'est un peu le ratio entre les débits des eaux usées de la municipalité, qui est quand même assez limité, peut-être quelques centaines de litres à la seconde. En ratio avec le débit qui sort de la centrale, qui est
1480 probablement plusieurs centaines de fois plus élevé, il y a une dilution presque instantanée qui se fait du panache. Donc, on ne va même pas se rendre jusqu'à la frayère. C'est très local, à la sortie du tuyau.

LA PRÉSIDENTE :

1485

Est-ce que vous avez évalué les impacts qu'il pourrait avoir plus loin, en aval de la frayère, c'est-à-dire sur la petite île qui est là ou bien sur la pisciculture?

M. GILLES BOURGEOIS :

1490

Dans le fond, pour avoir fait beaucoup d'études de sortie de panache en milieu aquatique, ce qu'on retrouve initialement, c'est un peu le ratio entre le débit qui sort, donc le débit d'eau contaminée, versus ce que le milieu ou le milieu récepteur. Dans ce cas-ci, même si les vitesses ne sont pas nécessairement très élevées à la sortie du canal de fuite, le volume d'eau qui transite
1495 par là en relation avec le volume très mineur qui sort des eaux usées assure une dilution très locale. Donc, en dedans de peut-être une vingtaine de mètres, c'est dilué.

LA PRÉSIDENTE :

1500

Est-ce qu'il y a de prévues, dans le programme de suivi, des évaluations concernant la qualité des eaux pour la pisciculture?

M. GILLES BOURGEOIS :

1505

Normalement, effectivement, il y a des échantillonnages de qualité d'eau, comme ceux qu'on avait faits. Écoutez, le protocole n'est pas établi, n'est pas final. Mais c'est sûr que lorsqu'on avait fait les échantillonnages à l'été 2002, il y en avait un peu dans tous les secteurs. Donc, ce n'est pas plus difficile de rajouter quelques échantillons à certains endroits stratégiques.

LA PRÉSIDENTE :

1510

Pour revenir peut-être au ministère de l'Environnement, est-ce que dans la solution que vous avez envisagée en regard de la problématique actuelle de la prise d'eau d'Angliers, est-ce que la solution de déplacer la prise d'eau potable avait été envisagée? Puis est-ce qu'elle réglerait
1515 le problème?

Mme JOHANNE BRETON :

1520 Ça ne réglera pas le problème du fait que la municipalité va devoir filtrer son eau. Toute eau de surface doit être filtrée, on ne peut pas passer outre à cela. Et doit être désinfectée également. C'est juste que ça va assurer peut-être une meilleure quantité d'eau, moins de risques d'avoir un faible débit. Puis aussi, au niveau des pompes, comme monsieur disait tout à l'heure, ça pourrait être moins dispendieux si on s'installe en haut plutôt qu'en bas.

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

Et pour revenir à monsieur Coulombe, juste nous rappeler. Vous avez fait une évaluation des coûts pour la municipalité de vous conformer aux exigences du ministère de l'Environnement concernant la filtration de l'eau?

1530

M. PAUL COULOMBE :

1535 Oui. On a fait une première analyse, mais seulement que, comme je disais, il y a un problème d'eau de notre tuyau d'eau, comme c'est là. Il y a des fuites partout. Ça fait que même si on filtre l'eau, à quel prix que ça va coûter pour juste l'entretien de ça? On ne peut pas. Il faut commencer, il faut débiter par réparer nos tuyaux qui sont existants, qui va coûter peut-être un million et demi (1,5 M\$). Après ça, il faudra envisager après ça d'avoir de l'eau potable. Mais on ne peut pas, même s'ils nous disent: «On veut avoir de l'eau potable», à quel coût? On ne peut pas absorber un coût semblable.

1540

LA PRÉSIDENTE :

1545 Peut-être pour monsieur Lefebvre du ministère de l'Environnement. Comment les municipalités actuellement fonctionnent pour se financer en regard de ces nouvelles normes qui ont été mises en oeuvre pour l'assainissement des systèmes d'eau potable pour les municipalités?

M. GILLES LEFEBVRE :

1550 Je ne pourrais pas vous répondre clairement à cette question. Je sais qu'il existe des programmes qui sont administrés habituellement par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

LA PRÉSIDENTE :

1555 Oui.

M. GILLES LEFEBVRE :

1560 Des programmes avec le gouvernement du Québec aussi et, des fois, un programme au niveau des infrastructures avec le gouvernement du Canada. Mais dans le détail, je ne pourrais pas vous préciser comment tout ça fonctionne.

LA PRÉSIDENTE :

1565 D'accord. De toute façon, vous avez effectivement déposé un document coté DB-4, qui est sur la *Procédure de mise aux normes des installations de production et de système de distribution d'eau potable*, où on aura les informations là-dessus.

1570 Avant de vous revenir, monsieur Peluso, j'aurais mon collègue qui aurait quelques questions. Vous avez ouvert une bonne piste pour du questionnement. On vous revient.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1575 J'aurais juste une question concernant l'émissaire. Est-ce que le point de rejet est déterminé à l'heure actuelle? À quel endroit vous allez le situer? Au centre du canal ou en rive gauche, en rive droite? Est-ce qu'il est déterminé présentement?

M. GILLES BOURGEOIS :

1580 Je dirais, monsieur le commissaire, qu'au moment où on se parle, la position finale n'est pas déterminée. Probablement que l'endroit où il va se trouver, ce n'est pas nécessairement au centre du canal mais plutôt du côté gauche, donc en arrivant le plus près d'Angliers, qui est aussi le côté le plus éloigné de la future frayère.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1590 Quelle sorte d'étude que vous voulez faire? Une simulation ou des choses comme ça?

M. GILLES BOURGEOIS :

1595 Normalement, il y a effectivement pour le positionnement final, il y a des simulations de calculs de dilution, donc la grosseur du tuyau, bon, les différents paramètres du tuyau qui vont nous permettre de bien établir le panache. Mais par expérience, pour en avoir fait plusieurs par le passé, compte tenu un peu du ratio entre le débit du canal de fuite et de l'émissaire, c'est des dilutions presque instantanées.

1600

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Mais il faut tenir compte également, je pense, des lignes de vitesse, notamment.

1605 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Oui.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1610

Pour pas que le mélange reste sur place.

M. GILLES BOURGEOIS :

1615

Oui.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

1620

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Peluso, est-ce que vous avez une deuxième question?

1625

M. ANTONY PELUSO :

Oui. On a parlé de quatre emplois tantôt.

LA PRÉSIDENTE :

1630

Oui.

M. ANTONY PELUSO :

1635

Là, le monsieur dit que ça va être automatique, la centrale. Si c'est automatique la centrale pour régulariser les eaux, pourquoi qu'ils vont avoir besoin des gars au fédéral? Là, il y a trois personnes qui travaillent au fédéral. Si c'est régularisé par une vanne automatique, pourquoi qu'ils auraient besoin de personnes au fédéral que, là, ils travaillent?

1640

LA PRÉSIDENTE :

1645

Peut-être, monsieur Coolican, nous expliquer d'abord peut-être ce que soulève monsieur Peluso aussi, est-ce que les emplois dont vous parlez, qui vont être créés à la centrale, qu'est-ce qu'elles vont faire, ces personnes-là? Ça va être quoi leur travail? Mais aussi ceux qui sont actuellement à la régulation pour le barrage, qu'est-ce qu'il advient de ces emplois-là? Est-ce qu'ils restent? Est-ce que c'est deux gestions différentes? Est-ce qu'il y aura harmonisation de la gestion pour les deux? Ce qui veut dire que ces emplois-là seraient perdus.

1650

M. COLIN C. COOLICAN :

Premièrement, elles sont deux gestions indépendantes. Il y a nous autres, puis il y a le gouvernement fédéral. La raison pour les quatre, c'est parce qu'on a trois centrales en bas de nous autres d'Hydro-Québec, puis on a une obligation d'envoyer de l'eau quand ils demandent. Puis c'est nécessaire qu'il y ait quelqu'un à notre centrale. Pas au barrage, mais à notre centrale.

1655

La question des gens du fédéral, s'il y a un problème, une *emergency*, c'est nécessaire qu'ils soient là, qu'ils soient prêts pour faire ce qui est nécessaire avec le barrage, puis l'évacuateur existant. Puis pour moi, si c'était moi qui étais le propriétaire, j'aurais les trois. Ils vont continuer là.

1660

LA PRÉSIDENTE :

On comprend de votre réponse que les trois emplois qui sont actuellement...

1665

M. COLIN C. COOLICAN :

Je ne sais pas si c'est trois ou d'autres.

LA PRÉSIDENTE :

1670

Les emplois qui sont actuellement au barrage...

M. COLIN C. COOLICAN :

1675

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1680 ... ne sont pas remis en cause par la construction de la centrale et la gestion des eaux pour la centrale. Est-ce qu'eux autres vont avoir moins d'ouvrage? Est-ce qu'ils vont perdre leur travail avec ça? La question, grosso modo, était dans ce sens-là, monsieur Peluso?

M. GILLES BOURGEOIS :

1685 Peut-être un complément d'information. Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que l'évacuateur existant va continuer à servir pour l'évacuation des crues, parce que la centrale et l'évacuateur, les nouveaux qui vont être construits, ne sont pas en mesure d'évacuer les débits de crues printanières typiques. Donc, c'est sûr qu'en période de printemps, crues de printemps, crues d'automne, l'ouvrage existant va continuer à être opéré. Ils vont continuer à le gérer en
1690 fonction des différents débits réservés.

Et, comme c'est un ouvrage qui est, bon, c'est un système à poutrelles, avec plusieurs pertuis, obligatoirement pour assurer le fonctionnement de l'ouvrage, ils ne peuvent pas maintenir un pertuis fermé pendant cinq ans, dix ans, et ne jamais s'en servir. Donc, même s'il y a un débit
1695 minimum qui est prescrit, l'opérateur normalement, pratique habituelle, va continuer à faire des opérations régulières de ces vannes.

Donc, c'est sûr que Travaux publics ou le propriétaire qui va s'occuper du barrage va continuer à devoir ouvrir des pertuis, fermer des pertuis, évacuer des crues printanières, d'automne. Donc, il y aura toujours des gens qui seront obligés d'être assignés à ça.
1700

Et, comme monsieur Coolican disait, en cas d'urgence aussi, pour des besoins, devront être là. Donc, normalement comme propriétaire, ils devront toujours être là de façon complètement indépendante de ce qui s'opère. Ça ne sera pas le même régime d'opération, il va être différent, ils auront quand même des opérations à faire sur le barrage.
1705

LA PRÉSIDENTE :

1710 Et pour revenir au début de la question, les personnes qui sont engagées et qui vont travailler à la nouvelle centrale, ça va être quoi leurs fonctions?

M. COLIN C. COOLICAN :

1715 Les gens à la centrale? Ils sont là pour garder l'opération, l'exploitation. Puis s'il y a un problème, c'est eux autres qui vont faire la solution parce que, nous autres, on est obligé d'être là pour être certain qu'il y a toujours de l'eau qui va à Hydro-Québec en bas de nous autres. 7 jours sur 7.

LA PRÉSIDENTE :

1720

7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Ce qui veut dire que quand on parle de quatre à six emplois, ce sont de quatre à six emplois nouveaux créés dans le secteur.

M. COLIN C. COOLICAN :

1725

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1730

Et ces emplois-là, ce sont des emplois à temps plein? On parle de quatre à six personnes en même temps? Ou quatre à six personnes qui vont se partager l'ensemble des opérations 7 jour sur 7, 24 heures sur 24. C'est ce qu'on comprend?

M. COLIN C. COOLICAN :

1735

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1740

Monsieur Peluso, est-ce que vous avez besoin d'un complément d'information.

M. ANTONY PELUSO :

1745

Bien, je veux dire, advenant que ces gars-là partent...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1750

M. ANTONY PELUSO :

... y a-t-il quelque chose qu'ils vont faire pour?

LA PRÉSIDENTE :

1755

Autrement dit, si jamais suite aux opérations de la gestion de la centrale, Travaux publics Canada décidait qu'ils n'ont plus besoin d'opérer, est-ce que ça peut arriver comme scénario?

M. COLIN C. COOLICAN :

1760

Je ne sais pas. Personne ne m'a parlé à moi des Travaux publics, de ça. Il me semble que les Travaux publics...

M. ANTONY PELUSO :

1765

C'est parce que...

LA PRÉSIDENTE :

1770

Attendez un peu, monsieur Peluso. On va attendre la réponse de monsieur Coolican.

M. COLIN C. COOLICAN :

1775

Nous autres, on n'a pas parlé à Travaux publics. Ils ne nous ont pas parlé. Puis notre expertise, ce n'est pas dans l'aménagement des barrages, c'est dans l'aménagement des centrales.

M. ANTONY PELUSO :

1780

Oui, mais moi, je parle d'économie. On parle de notre village, puis on crée des emplois. Si on est pour en créer quatre, puis en éliminer trois, on n'est pas plus avancé.

LA PRÉSIDENTE :

1785

Je comprends, monsieur Peluso. Ce qu'on comprend de la réponse du promoteur, c'est que ce qu'ils connaissent du dossier, c'est que ça n'a rien à voir ces quatre à six emplois de plus de créés. Par contre, nous allons acheminer à Travaux publics Canada une question à cet effet, à savoir si, pour eux, les opérations, la gestion de la centrale et la question du niveau d'eau peut avoir une incidence sur les emplois existants actuels au barrage. Est-ce que ça vous convient?

1790

M. ANTONY PELUSO :

Oui.

1795

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va faire parvenir la question rapidement, et la question et la réponse seront déposées aux centres de documentation sur cet aspect-là.

1800

M. ANTONY PELUSO :

Puis j'en ai une autre.

LA PRÉSIDENTE :

1805

Vous en aviez eu deux?

M. ANTONY PELUSO :

1810

J'en ai une petite.

LA PRÉSIDENTE :

1815

Je vous en donne une petite. Allez-y. Il commence à être tard pour les gens, je vous comprends. Mais j'en ai un autre qui s'en vient.

M. ANTONY PELUSO :

1820

Pour les taxations municipales, est-ce que c'est comme une usine ou si c'est comme un barrage d'Hydro-Québec, qu'on n'a pas le droit de taxer?

LA PRÉSIDENTE :

1825

Peut-être nous expliquer en détail ce qui est dans l'étude d'impact, mais nous expliquer comment ça fonctionne. Vous parlez de redevances qui vont être données à la municipalité, un minimum garanti de cent mille (100 000 \$) par année qui peut aller jusqu'à cent soixante-cinq (165 000 \$), quelque chose comme ça. Mais il y a aussi des redevances, des taxes au gouvernement et tout ça. Pouvez-vous expliquer clairement comment ça fonctionne? Qu'est-ce qui vient et à qui?

1830

M. COLIN C. COOLICAN :

1835

Et, bien, en commençant avec la municipalité, il y a cent mille dollars (100 000 \$) pour un projet, après qu'on ait complété le développement, cent mille (100 000 \$) pour un projet déterminé par la municipalité. Nous autres, on n'a rien à dire de ça.

1840

Chaque année, ça dépend sur la production de la centrale, et puis on estime en moyenne que ça va être cent soixante mille dollars (160 000 \$) par année, indexé à la même indexation que le contrat d'Hydro-Québec.

1845

Puis pour les redevances provinciales, c'est une question des coûts pour les droits hydrauliques qui dépendent sur l'eau qu'on a prise — et le ministre des Ressources naturelles peut vous parler de ça, si vous voulez — aussi pour les paiements de taxes municipales qu'on donne à la province, on estime les deux sont entre six cents à sept cent mille dollars (600-700 000 \$) par année.

LA PRÉSIDENTE :

1850 Pour les deux, c'est-à-dire, ce qui est versé pour les droits hydrauliques et ce qui est versé en taxes.

M. COLIN C. COOLICAN :

1855 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1860 Ça va, monsieur Peluso? On comprend que pour la municipalité, il y a quelque chose comme un minimum garanti de revenu en redevances de cent mille (100 000 \$) par année, qui est ajusté chaque année en fonction des ventes et de la gestion qui a été faite.

M. ANTONY PELUSO :

1865 Mais moi, ma question était que, est-ce que c'est comme une usine, on va dire, puis c'est taxé de la même façon?

LA PRÉSIDENTE :

1870 C'est peut-être pour monsieur Coulombe d'expliquer, dans le cadre de l'entente, les différences, en regard de la Municipalité, c'est ça que vous parlez?

M. ANTONY PELUSO :

1875 Oui. Vu que c'est sur le territoire de la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

Comment ils sont taxés.

1880 **M. ANTONY PELUSO :**

Bien, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Est-ce qu'ils sont taxés en plus — c'est ça — comme une usine opérerait ou quoi que ce soit.

M. PAUL COULOMBE :

1890

Moi, je ne pense pas, mais je ne peux pas répondre à cette question-là. Je sais que le fait que c'est un barrage électrique, il n'y a pas de taxe qui peut être chargée directement à la municipalité. Les redevances vont au gouvernement.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1900 **M. PAUL COULOMBE :**

C'est là qu'on parle d'une taxe. Mais c'est revenu à la population par une péréquation qui est divisée entre tout le Québec.

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Peut-être que monsieur Gignac du ministère des Ressources naturelles pourrait nous éclairer aussi.

1910 **M. RONALD GIGNAC :**

Oui, madame la présidente. En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les usines de production d'énergie sont exclues du rôle d'évaluation des municipalités. Sauf que le gouvernement prélève un en lieu de taxe, puis c'est le gouvernement qui le redistribue par la suite ou qui le conserve, si vous voulez. Alors, ce n'est pas la municipalité, autrement dit, qui en tire les revenus, mais il y a quelqu'un d'autre qui le fait, c'est le gouvernement.

1915 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis lui, est-ce qu'il reverse à la municipalité...

1920

M. RONALD GIGNAC :

Auparavant, oui. Maintenant, c'est un autre régime. Maintenant, c'est dans le fonds consolidé, tout simplement.

1925

L'autre aspect des revenus qu'on tire via le ministère des Ressources naturelles et l'application des redevances, c'est des droits sur les forces hydrauliques du domaine de l'État, d'une part. Et, d'autre part, c'est une redevance statutaire que tous producteurs hydroélectriques, à l'exclusion des sociétés d'État, donc à l'exclusion d'Hydro-Québec et des municipalités, doivent verser pour la production d'énergie, la production d'électricité.

1930

LA PRÉSIDENTE :

1935 Et ça, c'est ce qui est évalué environ, dans le projet qui nous préoccupe, autour de deux cent trente-neuf - quarante mille (239-240 000 \$) de taxes? C'est en plus des droits hydrauliques et de la taxe?

M. RONALD GIGNAC :

1940 Non. Les droits hydrauliques qu'on figure autour de cinq cent mille dollars (500 000 \$) par année de revenu se partagent entre une redevance qu'on dit contractuelle, parce qu'on utilise une ressource de l'État, les forces hydrauliques. Et on ajoute à ça, parce qu'on produit de l'hydroélectricité, une redevance qu'on dit statutaire, parce que tous les producteurs d'hydroélectricité la payent, à l'exclusion d'Hydro-Québec.

1945

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1950

M. RONALD GIGNAC :

Et la plupart des revenus proviennent de la statutaire qui, elle, est prévue en vertu de la *Loi sur le régime des eaux*, qui est prélevée à même la production annuelle des producteurs privés.

1955

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si je reviens avec ce qui a été prévu et qu'on retrouve dans l'étude d'impact, on parle de cinq cent cinq (505 000 \$) de versé au gouvernement par La Régionale pour les droits hydrauliques et on parle de deux cent trente-neuf mille (239 000 \$) versé en taxes. C'est quoi ces taxes-là?

1960

M. COLIN C. COOLICAN :

1965

C'est la même chose dont il parlait.

LA PRÉSIDENTE :

C'est la même chose dont vous parliez.

1970

M. ROBERT GIGNAC :

Oui.

1975

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends, c'est beau.

1980 **M. RONALD GIGNAC :**

Si vous me permettez?

LA PRÉSIDENTE :

1985 Oui, oui, allez-y.

M. RONALD GIGNAC :

Le gouvernement prélève un en lieu de taxes municipales...

1990

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1995 **M. RONALD GIGNAC :**

... qu'il conserve.

LA PRÉSIDENTE :

2000

Oui.

M. RONALD GIGNAC :

2005 Et le gouvernement également prélève des redevances sur la force hydraulique. Mais là, c'est le ministère des Ressources naturelles qui le fait, qui prélève ces redevances-là. Et les deux sont des versements annuels. Et, dans le cas des redevances statutaires et contractuelles, ce sont des redevances qui sont indexées, qui sont indexées à l'inflation. Et qui varient au rythme de la production qu'on tire des installations.

2010

LA PRÉSIDENTE :

2015 Et, donc, si on revient à la municipalité, en fait, ce qui est prévisible, ce qui serait prévu en termes de redevances minimums de cent mille (100 000 \$) et de redevances probables de cent cinquante-cinq à cent soixante-cinq mille (155-165 000 \$), c'est totalement ce que...

M. RONALD GIGNAC :

2020 Ça, c'est le promoteur qui a décidé de verser, ou qui a convenu avec la municipalité de verser ce montant, qui est l'équivalent d'une redevance que le gouvernement prélève, lui aussi.

Mais là, c'est le promoteur qui convient de le faire avec la municipalité pour lui assurer des revenus.

LA PRÉSIDENTE :

2025

Donc, ce que je veux en venir, c'est que ce qui est versé à la municipalité, c'est en tout et pour tout ce que la municipalité va recevoir du fait d'avoir maintenant une centrale sur place.

M. RONALD GIGNAC :

2030

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2035

Pour revenir à l'interrogation de monsieur Peluso.

M. RONALD GIGNAC :

2040

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

C'est donc ce que va recevoir chacun.

2045

M. RONALD GIGNAC :

Vous avez raison.

LA PRÉSIDENTE :

2050

Parfait. Ça va, monsieur Peluso?

M. ANTONY PELUSO :

2055

Oui. Pour moi, c'est des pinottes.

LA PRÉSIDENTE :

2060

Ça, monsieur Peluso, il y a une deuxième partie d'audience qui se tient dans un mois où on parle des opinions. Là, on en est aux questions. Merci, monsieur Peluso.

J'appellerais monsieur Yvan Croteau, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Croteau. Votre première question?

2065

M. YVAN CROTEAU :

2070

Ma première question fait référence au document PR-2 sur les directives sur la consultation. À la page 8, il est question de solution de rechange au projet. J'aimerais connaître, de la part du promoteur, la démarche qu'il a utilisée pour identifier des solutions de rechange et le résultat de cette recherche qu'on connaît aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

2075

Alors, monsieur Coolican.

M. COLIN C. COOLICAN :

Le numéro, c'était?

2080

M. YVAN CROTEAU :

Moi, ça fait référence au document PR-2, à la page 8.

LA PRÉSIDENTE :

2085

PR-2, en fait, c'est la directive le PR-2. Ça, c'est les exigences du ministère. Donc, votre question, c'est en regard de cette exigence-là dans la directive, qu'est-ce que le promoteur proposait comme solution de rechange.

2090 **M. YVAN CROTEAU :**

Oui.

2095 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Je vais initier un début de réponse, madame la présidente. Essentiellement, lorsqu'on parle de solution de rechange à l'énergie produite, on a une source hydroélectrique. Il faut regarder dans le contexte d'un marché de l'énergie. Ce qu'on voyait, il y a un an, ou qu'on voit encore aujourd'hui, essentiellement, il y avait des appels d'offres d'Hydro-Québec pour des besoins en énergie qui ont été lancés par Hydro-Québec Distribution.

2100 Les projets qui ont été présentés dans ce cadre-là, c'est essentiellement des projets thermiques ou des projets au gaz. Dans le fond, le projet hydroélectrique d'Angliers, qui est un projet de 25 MW, pour nous, c'est un projet de source hydroélectrique sur une installation existante qui permet de soutirer, de remplacer une autre source thermique ou de gaz.

2105 Les autres solutions de rechange, c'est ce qu'on voit qui sort dans le marché. Ce sont les projets, bon, c'était le projet du Suroît, c'était un autre projet dans le coin de Bécancour dont j'oublie le nom. Donc, pour nous, c'est pour cette raison-là, qui sont des projets au Québec et aussi des projets qu'on peut voir à l'extérieur ou proche de nos frontières.

2110 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que les solutions de rechange hydroélectriques ont été envisagées? Dans l'étude d'impact, vous faites référence à des solutions autres comme étant celle de l'énergie thermique, celle au mazout, et tout ça. Vous parlez de Tracy, vous parlez de Suroît et tout ça. Mais est-ce que vous avez évalué des solutions de rechange hydroélectriques?

2120 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Bon, écoutez, du côté du promoteur, Hydro-Québec en a plein ses cartons de différents projets hydroélectriques et d'autres solutions de rechange. Dans le cas du promoteur ici, La Régionale, bon, il y a un site, il y a un projet, il y a une infrastructure. On pense qu'il y a un potentiel intéressant à mettre en valeur. Donc, on ne peut pas dire que ce promoteur-ci a d'autres alternatives.

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

2130 Monsieur Croteau, votre deuxième question.

M. YVAN CROTEAU :

2135 Pour la première, j'aimerais peut-être que vous posiez la question à Hydro-Québec, parce que c'est probablement eux qui ont initié le projet des mini-centrales. Alors, dans l'évaluation de ce projet-là, peut-être qu'il y avait une démarche d'étude de solution de rechange. Je pensais entre autres à l'économie d'énergie qui pouvait être une solution.

LA PRÉSIDENTE :

2140 Ce que vous voulez dire, c'est quelle est la solution de rechange à d'autres projets hydroélectriques pour les intentions d'Hydro-Québec? C'est ça que je comprends de votre question?

M. YVAN CROTEAU :

2145 Oui. Bien, c'est que le promoteur ne peut pas répondre à cette question-là parce que, lui, il se situe en aval d'une décision qui a probablement déjà été prise. Ça fait que c'est probablement pour ça que dans son étude d'impact, cette question-là ne doit pas être contenue fondamentalement. Parce que ce que je pense comme solution de rechange, c'est est-ce qu'on
2150 compromet ou non le projet? Si on n'a pas ce projet-là, qu'est-ce qu'on a pour compenser?

LA PRÉSIDENTE :

2155 Qu'est-ce qu'on a comme alternative...

M. YVAN CROTEAU :

C'est ça.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour Hydro-Québec, qu'est-ce qu'ils auraient comme alternative s'ils ne s'associaient pas à des projets de production privée.

2165 **M. YVAN CROTEAU :**

C'est ça. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2170 Nous pourrions acheminer cette question à Hydro-Québec.

M. YVAN CROTEAU :

2175 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2180 Merci. Votre deuxième question.

M. YVAN CROTEAU :

2185 Ma deuxième question fait référence au rapport d'enquête des inondations au Lac Saint-Jean. Le rapport a été déposé l'année passée, je pense, puis je voulais savoir si l'actuelle étude d'impact a tenu compte des conclusions de ce rapport-là. Puis s'il pouvait y avoir le dépôt de ce rapport-là dans la documentation.

LA PRÉSIDENTE :

2190 En fait, vous parlez du rapport Nicolet...

M. YVAN CROTEAU :

2195 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... suite aux inondations. Vous voulez le dépôt du rapport Nicolet?

2200 **M. YVAN CROTEAU :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2205 J'aimerais comprendre. Je vous le dis simplement, parce que je veux bien cibler votre intention en regard des besoins que vous avez pour mieux éclairer et la commission et vous-même en regard de l'étude du projet. Je pense toujours au fait que des documents volumineux comme ceux-là, où on les demande en quinze copies, j'essaie de voir quels sont les aspects...

2210 **M. YVAN CROTEAU :**

Non. C'est plus les conclusions.

2215 **LA PRÉSIDENTE :**

... qui vous intéressent là-dedans.

M. YVAN CROTEAU :

2220

C'est les conclusions du rapport. Dans quelle mesure les conclusions du rapport ont été intégrées à la démarche d'autorisation ou de certification.

LA PRÉSIDENTE :

2225

Alors, à ce moment-là, je vais acheminer la question, parce que pour ce qui est du rapport, il est public. Il existe actuellement. Il est public.

M. YVAN CROTEAU :

2230

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2235

Maintenant, je pourrais peut-être demander au promoteur de nous expliquer, peut-être revenir sur les aspects de la sécurité. Dans votre projet, quels sont les aspects qui sont liés directement aux recommandations ou, suite aux recommandations du rapport Nicolet, sur les exigences ou non du ministère à cet égard.

2240

M. GILLES BOURGEOIS :

2245

Écoutez, madame la présidente, dans le fond, les conclusions du rapport Nicolet que, malheureusement, je ne suis pas en mesure de citer ou d'énumérer exhaustivement, mais essentiellement, l'essence du rapport, ce qui a découlé, ça a été la *Loi sur la sécurité des barrages* et la réglementation qui s'ensuit.

2250

Donc, le projet d'Angliers, comme tel, est assujéti à cette réglementation-là à tous les niveaux. C'est un nouvel ouvrage ou partie d'ouvrage à forte contenance, qui a des obligations de dépôt de plan de gestion, des plans et devis, approbation, plan de mesures d'urgence comme on a expliqué cet après-midi. Donc, le projet comme tel, dans l'étude et dans sa démarche d'obtention de permis, doit passer par la *Loi sur la sécurité des barrages*.

LA PRÉSIDENTE :

2255

Et je vous rappellerais que les documents en question, soit la *Loi sur la sécurité des barrages* et tout ça, sont déposés à l'audience.

M. YVAN CROTEAU :

2260

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie.

2265 Nous allons faire une petite pause pour se dégourdir un petit peu les jambes tout le monde. Alors, nous allons revenir d'ici une dizaine de minutes. Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2270 REPRISE DE L'AUDIENCE

LA PRÉSIDENTE :

2275 Alors, avant d'inviter les prochains intervenants, je voudrais vous aviser dès maintenant que la commission va terminer ce soir cette première partie d'audiences publiques. Alors, pour ce qui est du registre, j'ai déjà deux personnes qui sont inscrites. Alors, je demanderais — il est 9 h — je demanderais aux personnes qui veulent s'inscrire pour d'autres questions, de le faire maintenant, d'aller s'inscrire, puisque nous allons fermer le registre dans cinq minutes. Alors, les personnes qui prévoient avoir d'autres questions, d'aller déjà vous inscrire à l'arrière.

2280 Et, de toute façon, n'oubliez pas aussi que dans le contexte de notre mandat de commission d'enquête, aussi d'autres questions seront acheminées au promoteur et aux personnes-ressources par la commission. Et, ces questions et les réponses seront déposées aux centres de documentation le plus près possible et aussi, naturellement, sur le site Internet du BAPE. Vous pouvez donc les consulter.

2285 Alors, je vais donc appeler le prochain intervenant, monsieur Henri Jacob, s'il vous plaît. Rebonsoir, monsieur Jacob!

2290 **M. HENRI JACOB :**

Rebonsoir! Je voudrais me référer à la page 5 de l'étude d'impact. Dans le premier paragraphe, on dit:

2295 *«Le milieu, par l'entremise des MRC, fut invité à participer à ce projet en partenariat avec La Régionale et à partager les bénéfices. Le tout a été concrétisé par une entente commerciale entre les organismes municipaux et le promoteur.»*

2300 Je voudrais savoir si ces ententes-là ont été déposées?

LA PRÉSIDENTE :

2305 Nous avons demandé, et au promoteur, et à la municipalité, et à la MRC de déposer les ententes. Il y en a qui sont peut-être déposées déjà et d'autres qui vont l'être d'ici quelques heures, quelques jours. Donc, vous allez les retrouver effectivement dans les centres de documentation et sur le site.

M. HENRI JACOB :

2310 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Disons que ce n'est pas une première question. Allez-y pour une première question.

M. HENRI JACOB :

2320 Je ne sais pas si je vais être capable de parler trois fois. Encore au même document, à la page 117, l'avant-dernier paragraphe, on dit:

«Le projet satisfait également les ententes commerciales d'Hydro-Québec qui achète l'énergie produite à un prix concurrentiel.»

2325 J'aimerais ça savoir concurrentiel avec quoi, quand on dit des prix concurrentiels.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Monsieur Coolican, peut-être expliquer comment fonctionne le principe de la concurrence dans l'achat et revente et production d'électricité dans le cadre avec Hydro-Québec.

M. COLIN C. COOLICAN :

2335 Et, bien, c'est une négociation entre nous autres et Hydro-Québec. Puis il faut assumer que Hydro-Québec savait le prix des autres. Puis on a accepté le prix pour nous autres dans le contrat.

M. HENRI JACOB :

2340 Mais peut-être un complément. Ce n'est pas concurrentiel soit à l'économie d'énergie ou à la filière éolienne ou quoi que ce soit?

LA PRÉSIDENTE :

2345 Non. Peut-être qu'on pourrait demander, monsieur Coolican, peut-être un complément d'information qui pourrait être apporté aussi par le ministère des Ressources naturelles qui peut nous répondre sur le principe de la concurrence en termes de marché pour, entre autres, Hydro-Québec et les privés. Puis on reviendra à monsieur Coolican après.

M. RONALD GIGNAC :

2350

2355 Il faut peut-être faire un petit retour en arrière pour mieux comprendre le nouveau contexte d'aujourd'hui. Lors des premiers achats d'Hydro-Québec auprès des producteurs privés dans les années 90, Hydro avait choisi de verser un prix d'achat unique qui était celui de ses coûts évités. Autrement dit, Hydro se disait: «Si je ne paie pas plus cher l'énergie que j'achète des producteurs privés que si je la produisais moi-même via une centrale que je développerais, je ne suis pas perdant, et le consommateur d'électricité non plus. C'est neutre. Alors, c'est ça mon coût évité. Et c'est le prix que je consens, que je suis prêt à payer, mais pas plus.»

2360 Lorsque les différentes activités du ministère et d'Hydro-Québec ont été examinées par la Commission Doyon dans les années 95-97, une des recommandations de la Commission, c'était que cette approche-là soit abandonnée pour une approche qui garantit un prix concurrentiel. Un prix de marché, un prix plus avantageux pour Hydro-Québec et les consommateurs.

2365 Donc, c'est ce qui s'applique depuis 2000-2001, Hydro négocie avec les promoteurs et si le prix ne fait pas son affaire, il n'y a tout simplement pas de contrat. Et il y aura un contrat seulement si Hydro s'assure qu'il peut en tirer un bénéfice, un bénéfice qui répond à ses objectifs, qui répond à ses objectifs de rendement.

2370 Et, de la même manière, le promoteur de son côté doit regarder son projet et se dire: «Bon, bien, ce prix-là que Hydro est prêt à me verser, est-ce que moi je peux en tirer un profit qui fait que, bon, il est rentable suffisamment pour que je puisse le réaliser?» Et c'est dans ce cadre-là que se concluent les ententes désormais.

2375 Et, c'est dans ce cadre-là également que se sont conclues ou que se concluront les ententes des trois projets qui ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour les autres projets de petite centrale qui ont été retenus au mois de novembre dernier.

LA PRÉSIDENTE :

2380 Est-ce que monsieur Coolican, vous avez quelque chose à rajouter? Ça va?

M. COLIN C. COOLICAN :

2385 C'est la même chose.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Jacob, votre deuxième question?

2390 **M. HENRI JACOB :**

La dernière. Tantôt, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas eu d'entente entre La Régionale et Travaux publics Canada. Mais les infrastructures qu'il y a là présentement, le chemin et la

2395 structure, ça appartient à Travaux publics Canada. J'imagine qu'il y a au moins une entente sur les droits de passage? Puis s'il y en a une, est-ce possible de la produire ou a-t-elle été produite?

LA PRÉSIDENTE :

2400 Peut-être, monsieur Coolican, expliquer où vous en êtes actuellement avec la situation, à savoir, la propriété du barrage actuel et le type d'entente que vous avez signée ou que vous aurez à signer avec Travaux publics Canada.

M. COLIN C. COOLICAN :

2405 C'est une entente où ce qu'on a demandé à Travaux publics qui nous ont donné les droits de passer le lot, le droit de faire la construction du canal d'amenée et le droit d'aller sur leur propriété pour les autres choses qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du projet.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Et je dois comprendre que pour le moment, c'est-à-dire que Travaux publics Canada, jusqu'à maintenant, reste propriétaire en regard de votre projet, reste propriétaire des lieux.

2415 **M. COLIN C. COOLICAN :**

C'est vrai.

LA PRÉSIDENTE :

2420

Je sais qu'il y a actuellement des négociations — peut-être qu'au MRN, on peut nous informer aussi là-dessus — entre Travaux publics Canada et le ministère des Ressources naturelles concernant la propriété du barrage actuelle? Est-ce que c'est en discussion ou est-ce que, actuellement, ça reste et ça va rester propriété de Travaux publics Canada?

2425

M. COLIN C. COOLICAN :

2430

Je pense que les discussions étaient entre Travaux publics et le ministre de l'Environnement. Mais ça fait longtemps qu'ils ont eu ces discussions, puis, nous autres, on ne participait pas dans ces discussions. Seulement que des fois, Travaux publics nous a dit qu'ils continuent les discussions. On n'a reçu aucune indication que ça continue maintenant mais, avec un nouveau gouvernement, on ne sait pas la position du nouveau gouvernement.

LA PRÉSIDENTE :

2435

Alors, je repose peut-être ma question à monsieur Lefebvre. Je m'excuse. Alors, je veux savoir où en est la situation actuellement et s'il y avait discussion ou négociation ou transfert de propriété en regard du projet qui est à l'étude, qu'est-ce que ça change ou ce que ça peut changer?

2440

M. GILLES LEFEBVRE :

2445

Effectivement, madame la présidente, il y a des discussions qui sont encore en cours entre le ministère de l'Environnement, le Centre d'expertise hydrique du Québec, et Travaux publics Canada sur le transfert de propriété. Mais il n'y a rien encore de solutionné. On a des discussions de part et d'autre, mais rien encore d'arrêté. Par rapport au projet, ces discussions-là qui se mènent actuellement n'ont pas d'impact sur le projet. Nous analysons le projet sans tenir compte, finalement, du fait que la propriété peut changer ou va changer des discussion en cours. On analyse le projet suivant les impacts sur l'environnement du projet.

2450

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Donc, autrement dit, quel que soit le propriétaire éventuel du barrage, il devra respecter l'entente qui est établie par un tiers du propriétaire actuel.

2455

M. GILLES LEFEBVRE :

C'est ça.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Jacob, c'est beau?

2465 **M. HENRI JACOB :**

Ce que j'entends, c'est qu'il y a une entente d'écrite au moins sur le droit de passage.

2470 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Est-ce que vous voulez savoir si l'entente peut être déposée?

2475 **M. HENRI JACOB :**

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Elle est déposée, je crois. Oui. Alors, vous allez la retrouver dans le PR-5.1, dans les annexes. Vous allez la retrouver.

M. HENRI JACOB :

Je vous remercie.

2485

LA PRÉSIDENTE :

Elle est datée du 28 décembre 2000. Merci, monsieur Jacob.

2490

Alors, monsieur Éric Thivierge, s'il vous plaît. Rebonsoir, monsieur Thivierge!

M. ÉRIC THIVIERGE :

2495 Auparavant, le promoteur a déclaré que le barrage actuel sera fermé pour détourner l'eau au nouveau barrage. Je dois dire que le niveau est tellement bas et il n'y aurait plus d'eau qui serait déversée à cause de la hauteur des roches de l'autre côté. Donc, moi, je me demande comment il va construire le canal d'amenée, qu'est-ce qu'il veut faire avec les rejets.

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour le promoteur, monsieur Bourgeois c'est ça?

M. GILLES BOURGEOIS :

2505 Madame la présidente, écoutez, effectivement, au moment où on se parle, où typiquement à chaque année le réservoir des Quinze, à la fin de l'hiver, est abaissé, il est à son niveau le plus bas, donc il va éventuellement se remplir, mais au moment où on se parle, le niveau est très bas effectivement. Vis-à-vis la prise d'eau actuelle, il y a des zones rocheuses qui devront être excavées. Par contre, ces zones-là, le batardeau et la voie de contournement vont
2510 être à l'amont de la zone pour permettre de faire tous les travaux d'excavation derrière le batardeau à sec.

Donc, comme monsieur Coolican l'avait indiqué plus tôt, il y a du roc assez près de la surface dans le secteur. La centrale va demander des travaux d'excavation qui vont se faire à
2515 l'intérieur des batardeaux.

LA PRÉSIDENTE :

2520 Le débit actuellement est de combien?

M. GILLES BOURGEOIS :

Je n'ai malheureusement pas cette information-là.

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Thivierge, vous avez une autre question?

M. ÉRIC THIVIERGE :

2530 Ma deuxième question, c'est est-ce qu'ils vont construire deux barrages, chacun ayant leur propre débit? Ça ne veut pas dire qu'il y aura moins de débit au barrage actuel. Donc, est-ce que cela ne va pas créer de l'eau stagnante près de la prise d'eau? Est-ce que ça ne réduira pas la population des ménés près de cela? Et, s'il y a stagnation de l'eau, à ce moment-là ça pourrait
2535 tuer les alevins et donc la chaîne alimentaire.

LA PRÉSIDENTE :

2540 Pour le promoteur? On vous attend pour la réponse. Alors, monsieur Belzile?

M. LOUIS BELZILE :

2545 Bonjour! Si je comprends bien la question, on n'anticipe pas de problème pour l'habitat du poisson concernant le propos de monsieur Thivierge. En aval, bien, c'est sûr que le taux de renouvellement des eaux va être moins élevé, mais il va être suffisant pour maintenir une bonne qualité de l'eau et maintenir les habitats du poisson. Puis ça va être la même chose en amont. En amont de la centrale.

LA PRÉSIDENTE :

2550 Qu'est-ce qui est prévu au niveau du suivi pour autant la prise d'eau que les habitats actuels? Au niveau du suivi, est-ce qu'il y a des éléments qui ont été prévus pour évaluer l'impact après la construction?

2555 **M. LOUIS BELZILE :**

2560 Bien, comme disait Gilles Bourgeois tantôt, le programme de suivi n'est pas établi avec précision, il n'est pas définitif pour le moment. Mais on pensait faire des pêches au filet pour voir si la population se maintient, d'une part. Puis on voulait aller faire des contrôles sur la nouvelle frayère aménagée, ainsi que sur les frayères existantes, pour voir si les poissons continuaient à se reproduire.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Et ça, naturellement, en fait, en regard de la question de monsieur Thivierge, c'est que le fait que le débit sera moins fort, que l'eau sera plus étale dans ce secteur-là, c'est ce que vous allez évaluer en termes de survie de certaines espèces et aussi pour la prise d'eau. Je comprends aussi que concernant les obligations -- vous avez des contraintes et des obligations. Vous vous devez, dans le cadre du projet, de vous assurer que l'eau sera disponible pour la prise d'eau.

2570

M. LOUIS BELZILE :

Oui.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

2580 Autrement dit, au débit minimum de 10 mètres cubes/seconde, ça, vous assurez à la fois les besoins à la prise d'eau seront alimentés, mais aussi la survie des espèces? On comprend ça?

M. LOUIS BELZILE :

Oui, oui, dans les suivis, ça inclut ça.

2585 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Thivierge.

2590 **M. ÉRIC THIVIERGE :**

Je voulais seulement demander des chiffres pour ma première question. La profondeur et la largeur du canal d'amenée. Et qu'est-ce que vous allez faire avec les débris.

2595 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Je peux donner les précisions. Le canal d'amenée a une largeur d'à peu près quarante mètres. C'est le canal qui alimente la centrale.

2600 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi. Est-ce qu'on aurait une figure qu'on pourrait voir en même temps? Pour monsieur Thivierge,

2605 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Si vous me laissez quelques secondes.

LA PRÉSIDENTE :

2610 Ça ne sera pas long, monsieur Thivierge, on va sortir la figure sur l'écran en même temps.

M. GILLES BOURGEOIS :

2615 Ce qu'on voit, le canal d'amenée devant la centrale a une largeur d'environ 40 mètres et, au sud du canal d'amenée, il y a le canal pour l'évacuateur auxiliaire qui a à peu près une quinzaine de mètres. Donc, en tout, la largeur du pont qui passe par-dessus l'eau, c'est d'environ 55 mètres.

2620 La longueur vers l'amont, à partir de la digue — je vais changer de photo — on voit où se situe le pont, quand on regarde vers la droite de l'image, le canal continue à monter, la distance est d'à peu près 40 mètres dans le réservoir.

M. ÉRIC THIVIERGE :

2625

Mais combien de mètres cubes de roche à enlever? Qu'est-ce que vous allez faire avec les roches?

M. GILLES BOURGEOIS :

2630

En tout et partout, autant dans la partie en amont que sous la centrale, il y a à peu près 100 000 mètres cubes de roc à enlever. Ce volume de roc...

LA PRÉSIDENTE :

2635

Excusez-moi. Juste pour la compréhension de transcription, vous nommez la figure. Celle-ci, c'est la vue en coupe du projet.

M. GILLES BOURGEOIS :

2640

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2645

Voilà.

M. GILLES BOURGEOIS :

C'est la vue en coupe du projet.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, je vous ai interrompu. Continuez. Alors, c'est la vue en plan du projet?

2655

M. GILLES BOURGEOIS :

Ici, on a la vue en plan du projet qui montre, en vert, c'est le site, donc le lot 43, avec les installations. Le volume comme tel -- actuellement, ce qui est prévu, c'est de réutiliser en bonne partie l'espace disponible sur le site. Donc, toute la zone ici, ça va être une zone d'entreposage et de dépôt de matériel.

2660

Donc, essentiellement tout le volume qui est excavé, il y en a à peu près la moitié qui va servir pour construire le batardeau en amont pendant les travaux. À la fin des travaux, il va être enlevé et il va être remis. Lorsqu'on fait la remise en état du terrain à la fin des travaux, on va prendre le matériel, on va l'entreposer sur le site.

2665

Il y a également d'autres possibilités. Nous, on sait qu'il y a eu des demandes, entre autres par les gens de la municipalité, d'autre gens, pour avoir du matériel, du roc. Donc, s'il y a

2670 des gens qui avaient des travaux, il y a déjà eu des questions, à savoir est-ce qu'il y aurait du matériel de disponible. Éventuellement, oui, il pourrait y avoir des ententes particulières dans ce sens-là, s'il y avait des besoins. Mais essentiellement, la majorité du matériel va être mis sur le site.

2675 Il y a aussi deux zones qui avaient été envisagées. On retrouve ici les anciennes carrières qui ont servi de matériel pour construire la digue à l'époque. Ce sont des anciennes carrières, des sites, des bassins, qui pourraient servir aussi pour utiliser du matériel. Il y en a une troisième tout le long ici des travaux qui peut servir. Donc, essentiellement, tout le matériel peut être disposé sur le site ou à proximité du site.

2680 **LA PRÉSIDENTE :**

Je rajouterai peut-être un élément. Concernant les anciennes carrières en question, est-ce que c'est envisagé ou ça ne tient plus?

2685 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Ces sites-là sont envisagés comme sites.

2690 **LA PRÉSIDENTE :**

Actuellement, c'est des sites qui se retrouvent sur le 58, c'est ça? P-58?

M. GILLES BOURGEOIS :

2695 Non. Ces sites-là sont sur les terres du MRN, si je ne me trompe pas.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Et est-ce qu'il y a une évaluation des lieux qui a été faite concernant les carrières, qu'est-ce qu'il y a actuellement? Est-ce qu'il y a des plans d'eau? Est-ce qu'il y a une évaluation des lieux qui a été faite?

M. GILLES BOURGEOIS :

2705 Actuellement, il n'y a pas de plan d'eau. Ce sont des bas-fonds. C'est sûr qu'en période de fonte, il y a de l'eau qui s'accumule puis qui finit par drainer. Après une forte pluie, les bassins se remplissent.

LA PRÉSIDENTE :

2710 Mais il n'y a pas de plans d'eau permanents qui sont installés.

M. GILLES BOURGEOIS :

2715 Non, non, il n'y a pas de plan d'eau permanent.

LA PRÉSIDENTE :

2720 Mon collègue aurait une question aussi sur cet aspect.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

2725 Ça porte sur les carrières que vous avez utilisées pour aller chercher du matériel pour construire les batardeaux. Est-ce que la qualité de ces matériaux-là a été vérifiée? À savoir s'il n'y aurait pas de matière dangereuse là-dedans ou de choses qui pourraient contaminer l'eau?

M. GILLES BOURGEOIS :

2730 Est-ce que vous pouvez reprendre votre question, j'ai manqué l'introduction. Je veux m'assurer de bien répondre.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

2735 C'est que vous allez utiliser, il y a des carrières existantes pour aller chercher du matériel pour construire les batardeaux. Est-ce que la qualité de ces matériaux-là a été vérifiée? Pour s'assurer qu'il n'y a pas de contaminants qui vont être introduits dans l'eau.

M. GILLES BOURGEOIS :

2740 Essentiellement pour les batardeaux, le matériel qui va être utilisé, c'est le matériel d'excavation, de dynamitage. Le gros du volume, la structure, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, on ne le voit pas sur l'illustration, mais il y a un rideau de sédimentation qui est placé à l'amont pour empêcher éventuellement toute diffusion de matériel en suspension dans le milieu.

2745

Donc, le matériel qui est utilisé, c'est le matériel local, sur place, qui a été testé. Il y a eu des tests de forage de qualité. C'est du roc.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

2750

Il me semble qu'il y avait un volume d'à peu près 4 200 mètres cubes qui va venir de l'extérieur du site en début des travaux.

M. GILLES BOURGEOIS :

2755

Oui, en début de travaux, essentiellement ce premier volume-là de 4 000 mètres cubes, c'est tout simplement pour préparer le terrain, les assises. Actuellement, on est dans une zone de mort-terrain. Donc, c'est du matériel qui peut provenir de carrières. Il y a certaines carrières qui ont été identifiées sur le chemin qu'on voit, qui s'en va vers Rapides-des-Quinze, il y a des carrières existantes qui sont identifiées. Il y en a aussi le long de la Route 391, à peu près à cinq kilomètres du site. Il n'y a pas eu de test de qualité sur ces matériaux-là mais, éventuellement, les bancs d'emprunt vont être testés avant.

2760

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

2765

Ça pourrait être fait.

M. GILLES BOURGEOIS :

2770

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2775

Merci, monsieur Thivierge.

Alors, juste m'assurer auprès de mes collègues derrière, il n'y en a plus? Donc, le registre est officiellement fermé. Nous avons encore quelques questions à poser au promoteur. J'aimerais savoir, juste à titre d'information, vous parlez dans l'étude d'impact que toutes les centrales actuellement exploitées par La Régionale sont autorisées et affichées Écologo d'Environnement Canada. Quels sont les critères ou exigences pour mériter l'Écologo?

2780

M. COLIN C. COOLICAN :

2785

Et, bien, il y a plusieurs conditions, au fil de l'eau. Il doit être fil de l'eau. S'il y a un barrage, c'est un barrage existant qui est là ou bien il n'entraîne pas de l'eau. Je ne sais pas, il y avait une condition, premièrement, je pense que c'était 20 MW ou moins. Mais ils ont grossi ce numéro, je pense, et puis je pense que ça va jusqu'à 50, mais je ne suis pas certain de ça. C'est possible d'avoir l'information de ça.

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Peut-être que vous pourriez nous déposer...

2795 **M. COLIN C. COOLICAN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2800 ... en fait, ces fameux critères et autres qui concernent cet aspect-là d'Écologo.

M. COLIN C. COOLICAN :

2805 Il y a beaucoup de critères pour la production verte. La Colombie-Britannique, c'est différent. Puis Écologo, c'est différent, puis il y en a d'autres.

LA PRÉSIDENTE :

2810 Donc, nous sommes intéressés. En fait, c'est que vos autres centrales ailleurs affichent ce critère, c'est-à-dire cette appellation d'Écologo. Donc, on aimerait bien que vous puissiez déposer effectivement...

M. COLIN C. COOLICAN :

2815 On peut le déposer.

LA PRÉSIDENTE :

2820 ... ces aspects-là. J'aimerais aussi revenir sur l'aspect, concernant les retombées économiques. Vous nous avez expliqué comment vous fonctionneriez autant au niveau des emplois qu'au niveau des possibilités d'appel d'offres pour des entreprises pour participer aux travaux. Et vous nous avez dit cet après-midi, concernant plus spécifiquement les emplois, c'est que vous auriez des exigences envers les entreprises sous-contractantes, à formation et coûts égaux, de privilégier les gens de la place.

2825 J'aimerais savoir si vous avez fait une évaluation pour la population environnante de la région sur le type de formation que les gens ont et, donc, de leur capacité à pouvoir répondre aux besoins de ces entreprises-là ou des vôtres pour les emplois qui seront disponibles.

2830 **M. COLIN C. COOLICAN :**

Et, bien, on n'a pas fait d'étude formelle, mais en parlant à des gens de la MRC, la SDT, et puis même ici dans la région, les contracteurs, les contracteurs électriques et plusieurs

2835 contracteurs, on a parlé. Puis on a visité même à Angliers, il y a une usine qui s'appelle Cardinal, puis qui fait des choses pour le bois, mais c'est possible qu'il peut faire des choses pour nous autres. Puis on a parlé avec plusieurs comme ça. On a parlé aux MRC de leur liste. On a parlé un peu avec Comaxtem, puis on a une base d'information, mais il faut qu'on cherche plus.

LA PRÉSIDENTE :

2840 Est-ce que vous avez envisagé éventuellement, avant le début des travaux, de privilégier de la formation, si elle était absente, pour certaines personnes? On comprend bien qu'il y a une question aussi de carte de compétence de fonctionnement avec autant pour la Commission de la construction et tout ça, là, mais est-ce que vous avez envisagé d'évaluer cet aspect-là au niveau
2845 de la formation éventuelle?

M. COLIN C. COOLICAN :

2850 Quand vous dites *d'évaluer*, c'est-à-dire que, pour nous autres, on va dire, pour nous autres mêmes, La Régionale, si on a besoin des services ou bien d'autres choses, on va commencer dans la région pour le trouver. Mais si c'est les contracteurs, on va leur dire: «Il faut aller dans la région pour voir». Puis ils vont y aller quand même si on ne dit rien, ils vont venir dans la région pour chercher les travailleurs et les services. Mais on n'a pas fait d'autres évaluations à ce point.

2855

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, j'aurais une question aussi concernant les nuisances plus particulièrement au niveau du climat sonore. Je ne sais pas si on peut avoir une image où on pourrait visualiser les résidences qui sont à proximité des lieux des travaux de la centrale.
2860

J'aimerais savoir, d'abord, est-ce que vous avez fait une modélisation ou une simulation concernant les bruits, c'est-à-dire la situation actuelle et la situation future pour les résidences qui sont à proximité des lieux où serait installée éventuellement la centrale? Et, tant au niveau de la période de construction qu'au niveau de la période d'exploitation de la centrale.
2865

M. GILLES BOURGEOIS :

2870 Peut-être je vais commencer, madame la présidente, par la deuxième partie de la réponse. En période d'exploitation de la centrale, oui, on a fait des études d'ambiance sonore et de bruit à proximité de différentes installations hydroélectriques, des petites centrales et, typiquement, à l'extérieur de la centrale, à une distance de 50 mètres ou de 100 mètres, c'est l'ambiance, c'est le bruit sonore de fond.

2875 Donc, à une distance quand même très près de la centrale, on n'a pas d'influence de l'ambiance sonore en phase d'exploitation.

LA PRÉSIDENTE :

2880 La première résidence est à combien de mètres?

M. GILLES BOURGEOIS :

2885 La première résidence qu'on voit est le long de la Route 391 au nord, on la voit au-dessus de la photo, est à peu près à 500 mètres.

LA PRÉSIDENTE :

2890 Et celle en bas, près de la rive?

M. GILLES BOURGEOIS :

2895 Les deux qu'on voit, ce sont des résidences secondaires, ce sont des chalets, qui sont à peu près à 350 mètres.

LA PRÉSIDENTE :

2900 D'accord. Et, donc, l'expérience que vous avez...

M. GILLES BOURGEOIS :

Les relevés *in situ* qu'on a faits...

LA PRÉSIDENTE :

2905 Les relevés.

M. GILLES BOURGEOIS :

2910 ... démontraient qu'à une distance d'à peu près 50 mètres, typiquement on n'a pas le bruit d'opération de la centrale.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Est-ce que vous avez déposé ces relevés dans l'étude d'impact?

M. GILLES BOURGEOIS :

2920 Il me semble que ça fait partie de l'étude d'impact. Je vérifie.

LA PRÉSIDENTE :

2925 On les a? Vous assurer qu'on les a. Et, ça, donc, vous nous donnez ces informations-là en regard de la situation en période d'exploitation. En période de travaux, concernant l'évaluation que vous avez faite des décibels éventuellement, concernant que ce soit, par exemple, l'utilisation de type de foreuse ou les périodes où ce sera fait, est-ce que vous avez évalué l'impact que ça pourra avoir sur les résidences les plus rapprochées?

M. GILLES BOURGEOIS :

2930 Je reviens un peu, madame la présidente, avec la partie en phase d'exploitation. À l'étude d'impact, page 93, on a le tableau des relevés d'ambiance sonore à différentes installations.

2935 **LA PRÉSIDENTE :**

Tableau des relevés et simulations aussi? La comparable avec au moment de l'exploitation?

2940 **M. GILLES BOURGEOIS :**

On n'a pas fait de simulation. On a fait des tests à d'autres installations.

LA PRÉSIDENTE :

2945 C'est donc en référence avec des centrales déjà existantes ailleurs.

M. GILLES BOURGEOIS :

2950 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2955 Vous avez pris les données et vous avez calculé qu'à partir de l'ambiance sonore actuelle, il n'y aurait pas d'augmentation. Je comprends ça?

M. GILLES BOURGEOIS :

2960 Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

 À partir d'une distance d'environ 50 mètres.

2965 **M. GILLES BOURGEOIS :**

2970 Mais quand je dis 50 mètres, même nous — là, je reprends un peu les relevés qui ont été faits — ils ont été faits directement à l'extérieur des bâtiments. Et à l'extérieur des bâtiments, on retrouvait des ambiances sonores qui étaient plus faibles souvent que les bruits ambiants.

LA PRÉSIDENTE :

2975 Maintenant, en période de construction, durant les travaux, est-ce que vous avez évalué pour ces résidences-là, et sur combien de temps, si elles seraient perturbées au niveau du climat sonore? Mais peut-être aussi même au niveau des autres nuisances, c'est-à-dire poussières, circulation et autres.

M. GILLES BOURGEOIS :

2980 Effectivement, madame la présidente, dans l'étude d'impact, à la page 92, il y a une section qui concerne les impacts pendant la phase de construction. Comme on l'a expliqué — bon, là, j'ai le chiffre exact — dans le fond, la résidence la plus près est à 600 mètres du chantier et, entre le chantier et la résidence, il y a quand même une zone boisée, donc il y a une forte zone boisée. De la même façon, entre le chantier et la première résidence secondaire, il y a environ 2985 300 mètres, avec une zone boisée intermédiaire. Donc, nous, dans l'étude d'impact et en appliquant les mesures d'atténuation courantes, bon, travaux sur semaine dans les heures habituelles, on a jugé qu'il n'y avait pas d'impact significatif majeur.

LA PRÉSIDENTE :

2990

Est-ce que vous avez évalué aussi en fonction du trafic? Est-ce que la Route 391 qui va vers le nord-ouest, est-ce qu'il y aura beaucoup de circulation de camions sur cette route-là?

M. GILLES BOURGEOIS :

2995

Ce qui est intéressant avec le projet et la localisation qu'on retrouve en rive droite, c'est que la quasi-totalité des besoins de transport de matériel sont sur le site. Donc, il y a peu de besoins d'apport de nouveau matériel. C'est sûr qu'il va y avoir du transport d'équipement, d'installation d'équipement, mais ça c'est très ponctuel. Le gros volume de camionnage se fait sur le site, et entre le site et le batardeau qui est adjacent au site.

3000

Donc, pour ce faire, on n'est dans aucune zone résidentielle, on n'a pas à traverser la municipalité, on est vraiment presque inclusivement sur le site des travaux.

3005

LA PRÉSIDENTE :

Pour ce qui est des résidences secondaires qui sont situées près de la rive, je comprends que le chemin d'accès pour ces résidences-là est à la limite du terrain qui pourrait être utilisé par l'entreprise pour ses travaux. Est-ce qu'il se garde une zone boisée sur cette route-là?

3010

M. GILLES BOURGEOIS :

Oui.

3015

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez évalué l'impact que pourraient avoir — dépendant de la période de certains types de travaux — sur l'usufruit que pourraient avoir ces résidents-là sur leur propriété? En fait, est-ce que vous avez évalué les moments où il y aura le plus de nuisances, à savoir où il y a l'utilisation de foreuse, où il y a utilisation de dynamitage et autres, ou plus de circulation, poussières, est-ce que ce sont des périodes, selon votre calendrier, qui vont être aux mêmes périodes d'utilisation d'une résidence secondaire l'été?

3020

M. GILLES BOURGEOIS :

3025

Normalement, dans l'optique où il y a possibilité de démarrer les travaux cet automne, le gros des travaux qui sont plus — entre parenthèses — bruyants, surtout le dynamitage, c'est des travaux qui sont prévus à l'intérieur de la période hivernale. Donc, rendu à partir de la saison estivale, normalement on devrait être dans des travaux plus de bétonnage qui n'impliquent pas de dynamitage, qui impliquent moins de déplacements de matériel, de déplacements de camions.

3030

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est des périodes où ça implique l'utilisation de foreuse?

3035

M. GILLES BOURGEOIS :

L'hiver, oui.

3040

LA PRÉSIDENTE :

En hiver, oui.

3045

M. GILLES BOURGEOIS :

Mais normalement pas en période estivale.

LA PRÉSIDENTE :

3050

Qu'est-ce qui est prévu comme équipement pour l'utilisation des foreuses? C'est pneumatique ou hydraulique? Il y a une bonne différence en termes de perception de bruit. Je veux savoir qu'est-ce qui avait été prévu?

M. GILLES BOURGEOIS :

3055

À ce moment-ci, il n'y a pas de contraintes particulières qui ont été identifiées. C'est sûr que compte tenu un peu de la localisation du projet, de l'éloignement, on a quand même une bonne distance entre les résidences et le site d'excavation, il n'y a pas de contraintes particulières qui ont été identifiées et la méthode de travail finale, bon, c'est l'entrepreneur qui peut...

3060

LA PRÉSIDENTE :

3065

Est-ce qu'il y a déjà des approches qui ont été faites auprès de ces propriétaires ou est-ce qu'éventuellement, il y en a de prévues concernant la gestion effectivement de vos opérations, ainsi que l'utilisation ou les besoins de ces trois résidences, trois ou quatre, si on compte les deux en haut.

M. COLIN C. COOLICAN :

3070 Je ne suis pas certain, mais je pense qu'il y avait des résidences, une ou deux, des
maisons là...

LA PRÉSIDENTE :

3075 Des maisons situées sur la 391?

M. COLIN C. COOLICAN :

3080 À droite.

LA PRÉSIDENTE :

À droite.

3085 **M. COLIN C. COOLICAN :**

3090 Puis à notre réunion, pas la réunion du BAPE, mais la réunion qu'on a eue en janvier
2002, est-ce qu'il y avait un résidant là ou non? Je ne me rappelle pas. Est-ce qu'il était là?
Paul?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, monsieur Coulombe.

3095 **M. PAUL COULOMBE :**

3100 Les résidants qui sont là tout près, c'est des gens de l'Ohio qui viennent durant l'été
seulement, ils viennent à peu près pour une période de peut-être juin jusqu'à septembre. Après
ça, l'hiver, ce n'est pas utilisé. C'est fermé.

LA PRÉSIDENTE :

3105 Et, donc, pour ce qui est des périodes de calendrier des travaux de juin à septembre, ce
que vous nous dites, ce ne sont pas les périodes des travaux les plus bruyants ou les plus
nuisibles au niveau de la poussière et de la circulation, qu'ils pourraient être incommodés.

3110 Je vous demanderais aussi, est-ce qu'il y a eu une entente en termes de circulation et de
sécurité, avec autant la Municipalité d'Angliers que Notre-Dame-du-Nord, en termes de circuit
pour les besoins -- je comprends qu'il n'y aura pas beaucoup de transport de matières extérieures
sur le site? La majorité des matériaux vont être pris là, mais il y en aura tout de même. Est-ce

qu'il y a de prévues des façons de faire avec les deux municipalités pour garantir l'aspect de la sécurité du transport? Ou un plan de sécurité routière qui a été prévu?

M. GILLES BOURGEOIS :

3115

Normalement, madame la présidente, en démarrage de chantier avec l'entrepreneur, il y a toujours un dépôt de programme de sécurité, un plan de circulation qui est présenté par l'entrepreneur, qui est discuté avec les gens de la municipalité, pour s'assurer effectivement, selon les périodes, des différents besoins. Et il dépose aussi un plan de signalisation. Donc, ce sont des documents qui sont préparés par l'entrepreneur, qui sont normalement accessibles et certainement qui seront à discuter avec la municipalité, à bonifier par la municipalité.

3120

LA PRÉSIDENTE :

3125

Merci. Je vais passer la parole à mon collègue. Quelques questions.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

3130

Quelques questions encore. Alors, la première concerne *«la réduction des débits en hiver aura pour effet de réduire les zones d'eaux libres.»* Est-ce que, à votre connaissance, ça va avoir un impact sur les mammifères semi-aquatiques et sur la faune? Sur les oiseaux en période d'hiver. Est-ce que vous avez étudié cet aspect-là?

M. LOUIS BELZILE :

3135

Nous, on s'est renseigné auprès des banques de données du ministère de l'Environnement et de la FAPAQ concernant l'utilisation de la zone d'étude par les oiseaux, puis par les mammifères. Puis au départ, on a constaté qu'il n'y avait pas d'évidence comme quoi il y avait des espèces rares menacées ou des espèces qui faisaient une utilisation particulière de ce milieu-là. Donc, on ne pense pas qu'il y ait d'effet sur ce type d'espèces-là durant l'hiver.

3140

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

3145

La deuxième question concerne l'aménagement de la frayère. On aimerait vous entendre un peu sur comment vous allez procéder pour aménager cette frayère-là et quelles vont être les précautions que vous allez prendre pour éviter peut-être qu'il y ait beaucoup de matières qui vont être mises en suspension, et notamment pour protéger la pisciculture en aval.

M. GILLES BOURGEOIS :

3150

Ce que je dirais en début, normalement, la frayère, lorsqu'on fait la mise en place, on a quand même fait des simulations des modèles hydrauliques pour essayer de prévoir les caractéristiques hydrauliques dans différentes conditions de débit. Donc, cet exercice-là est déjà fait, qui nous permet, si vous voulez, de définir les critères de conception de l'ouvrage.

3155

Maintenant, lorsqu'on va aménager l'ouvrage comme tel, dans le fond, toutes les structures qui demandent du remblayage en rivière, les batardeaux amont et aval, de même que ça, il est quand même prévu de faire la mise en place de rideaux de confinement pour s'assurer -- ce qu'il faut comprendre, c'est que la frayère comme telle, le matériel qui est utilisé, il y a une base de remplissage qui va être vraisemblablement le roc dynamité qu'on a. Donc, c'est une substance, un matériel qui est propre.

3160

Par contre, en surface, on veut, bien sûr, aller chercher un substrat, une granulométrie qui est conforme à l'habitat, et ce matériel-là, c'est aussi un matériel qui est propre. Normalement dans les frayères, on va chercher un matériel qui n'est pas colmaté, donc qui est libre de particules fines. Mais éventuellement, dans le fond, normalement tout ce qui est prévu en remblayage, il y a des rideaux de confinement.

3165

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

3170

C'est du confinement.

M. GILLES BOURGEOIS :

3175

Oui.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

3180

Lors de l'aménagement, vous allez être très près des chalets, en rive droite.

M. GILLES BOURGEOIS :

Pour la frayère? Non.

3185

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

Vous prévoyez, autrement dit, pas beaucoup de nuisances pour les personnes, pour les chalets.

3190 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Ici, sur l'image de la diapo, la vue du projet avec le chantier, la zone qui est en ombragé où on voit dans le milieu aquatique, c'est la zone de la frayère. Cette zone-là est encore à peu près à 150 mètres des résidences avec un boisé d'une centaine de mètres entre le plus proche chalet et la frayère.

3195 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

Alors, moi, ça complète mes questions.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Vous faites état dans l'étude d'impact en page 5 que:

3205 «*Les crédits verts dont Hydro-Québec confirme en se prévalant de ceux découlant du projet...*»,

Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

3210 **M. COLIN C. COOLICAN :**

Les crédits verts, c'est Hydro-Québec qui nous a dit qu'ils sont à eux autres.

LA PRÉSIDENTE :

3215

Et qu'est-ce qui est évalué? J'essaie de comprendre. Comment vous évaluez vos crédits verts?

M. COLIN C. COOLICAN :

3220

Et bien, pour moi, si j'étais Hydro-Québec, c'est une question, je ne sais pas -- est-ce que je peux le dire en anglais?

LA PRÉSIDENTE :

3225

Oui, oui, allez-y.

M. COLIN C. COOLICAN :

3230

Quand on évalue les crédits verts, ça dépend des sources d'énergie alternative qu'on doit utiliser au Québec. Vous avez... bon, maintenant, on aura les gaz. Alors, les crédits n'ont pas autant de valeur parce qu'ils n'émettent pas autant de gaz à effet de serre. Il y a aussi les

centrales à gaz à Tracy, bon. À ce moment-là, les crédits verts valent plus cher. Même avec les négociations, on n'a pas obtenu de crédits verts.

3235

LA PRÉSIDENTE :

L'autre chose aussi, dans le PR-3.1, en page 2, vous parlez de l'objectif principal du projet pour La Régionale, c'est d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière des Outaouais au droit du barrage des Quinze. On parle d'objectif principal. Est-ce qu'il y a d'autres objectifs?

3240

M. COLIN C. COOLICAN :

Ce qu'on fait, c'est le développement de projets hydroélectriques et puis, ici, c'est tout notre travail. On a déjà fait six projets et puis on va en faire d'autres. On a un autre projet où on a un contrat en Colombie-Britannique. Mais l'objet, c'est de les faire, de les mettre en exploitation, puis de faire l'exploitation nous-mêmes.

3245

LA PRÉSIDENTE :

Donc, quand vous parlez d'objectif principal, c'est l'objectif principal de l'entreprise, mais pas l'objectif principal de ce projet-là. Ce projet-là est essentiellement pour produire de l'électricité.

3250

M. COLIN C. COOLICAN :

C'est ça. C'est ça.

3255

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends bien?

3260

M. COLIN C. COOLICAN :

Oui.

3265

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

J'aurais une autre question.

3270

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :

3275

Concernant la frayère, sur le plan, on montre ici l'emplacement de la frayère et ça ne correspond pas à l'emplacement qui est indiqué à la figure 1 à l'annexe 5 de l'étude d'impact. Sur ce plan-là, en annexe, la frayère serait située plus en aval. D'après ce plan.

3280 **M. GILLES BOURGEOIS :**

Effectivement, quand on regarde, dans le fond, l'étude d'impact qui a été déposée date du début de 2002. Le concept a légèrement évolué. Donc, on l'a bonifié, on l'a amélioré parce que, entre autres, on a eu des meilleurs renseignements d'arpentage sur la configuration locale.
3285 Et on a également fait les modélisations numériques à l'été 2002 pour essayer de mieux positionner. Donc, la version la plus à jour, c'est celle qu'on vous présente aujourd'hui sur la diapo.

3290 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire :**

C'est celle d'aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

3295 On comprend que tout ce qui a changé depuis ce qu'on a reçu comme documents sera déposé, actualisé.

M. GILLES BOURGEOIS :

3300 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3305 Merci. Alors, donc, je vais donc clore cette première partie d'audiences publiques dès maintenant. Donc, comme je vous expliquais en ouverture en début d'après-midi, la deuxième partie d'audiences publiques permet aux citoyens de prendre position sur le projet. La commission entendra donc l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent, le 28 mai prochain à compter de 13 h 30, ici même dans la salle de l'église d'Angliers.

3310 Je vous répète que nous vous demandons d'indiquer le plus rapidement possible à la coordonnatrice du secrétariat, madame Marie-Ève Rochette, votre intention de déposer votre mémoire. Ça facilite effectivement pour la commission la logistique de salle, mais pour nous aussi c'est important. Vous allez voir, de la façon dont ça fonctionne en deuxième partie d'audience, nous, on va vous questionner sur votre propos, sur votre mémoire. Ça peut être de vous
3315 demander de bien préciser des aspects ou dans ce que vous nous déposez comme opinion, ce que vous nous donnez comme opinion, des aspects qui mériteraient, selon nous, de questionner un peu plus pour bien comprendre ces aspects-là.

3320 Donc, c'est pour ça qu'on vous demande d'aviser la coordonnatrice que vous allez en déposer un, mais aussi de faire parvenir les mémoires avant le 23 mai, parce qu'on lit tous les documents, on voit tout et particulièrement les mémoires aussi, nous allons lire tous vos mémoires et on veut avoir le temps de se préparer pour bien comprendre les opinions que vous aurez à cet effet.

3325 Je vous dirais aussi de profiter de ce que vous avez reçu comme information durant ces deux séances et, aussi, de profiter des informations qui continueront à être déposées dans le cadre de la commission d'enquête sur le site et aux centres de documentation pour vous permettre, pas juste de bien comprendre, mais aussi de pouvoir bonifier le projet. Le principe des audiences publiques permet aussi ça, de faire des suggestions qui peuvent permettre de bonifier
3330 le projet. Tout projet peut évoluer. Et, c'est dans ce contexte-là que nous allons regarder votre position et voir aussi comment nous allons la traiter dans le cadre de notre rapport.

 Vous pourrez aussi, comme je le disais cet après-midi, faire une présentation verbale, si vous le préférez. Ça aussi, vous devrez le signaler à la coordonnatrice.

3335 Concernant la rédaction des mémoires, nous avons des outils à cet effet que vous pouvez retrouver auprès des coordonnatrices et dans les centres de documentation au besoin. C'est une façon de présenter un mémoire, si ça peut vous aider, comment le rédiger, comment le présenter. Il se peut que votre mémoire ait plusieurs pages, 15, 20 pages et tout ça, même des
3340 fois plus s'il y a des documents en annexe.

 Alors, ce qu'on vous suggère, c'est que lors de la présentation des mémoires, nous accordons environ 15 minutes à la présentation de votre mémoire et on se laisse du temps après, la commission, pour vous interroger sur votre mémoire. Alors, s'il arrivait que votre mémoire est
3345 dense, qu'il y a beaucoup de pages, on vous conseillerait de faire un petit résumé des points importants que vous voulez soulever. Nous, on va avoir lu de toute façon votre mémoire et on pourra vous questionner sur l'ensemble de votre mémoire et non pas juste sur ces points importants là. Mais ça permet de se concentrer en 15 minutes pour exprimer son opinion et, nous, on va vous questionner sur l'ensemble du mémoire. Donc, il y a un petit guide qui permet
3350 de rédiger son mémoire.

 Vous allez le voir aussi, au moment de la deuxième partie de l'audience, la salle va être disposée de façon un petit peu différente. C'est qu'il n'y aura plus de table de promoteur, ni de personnes-ressources. Les personnes seront présentes dans la salle, mais la deuxième partie
3355 sert à la commission pour entendre le public. Là, on a posé toutes nos questions, autant pour la commission ou pour vous, et la deuxième partie vous est allouée pour votre opinion à vous. Donc, c'est la commission qui échange directement avec vous sur les aspects, sur l'opinion en regard du projet.

3360 La seule différence aussi, c'est qu'il y a ce qu'on appelle un droit de rectification des faits qui est accordé au promoteur et aux personnes-ressources. Et je dis bien rectification des faits, à savoir que les gens ne pourront pas venir rectifier des opinions. Vos opinions vous appartiennent, vous êtes libres de les exposer et il ne pourra pas y avoir de rectification d'opinion. Par exemple,

3365 si vous dites: «Moi, je pense telle chose et je ne suis pas d'accord», ni le promoteur ni une
personne-ressource peut dire: «Bien, non, ce n'est pas ça.»

3370 Par contre, si vous dites, je ne sais pas, moi: «Ma résidence est à 200 mètres», mais
elle n'est pas à 200 mètres, elle est à 500 mètres, là c'est ce qu'on appelle une rectification des
faits seulement. Alors, c'est le droit qui est accordé aux personnes, à ce moment-là.

Alors, donc, c'est la façon dont on procédera pour la deuxième partie d'audiences
publiques.

3375 J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé, autant l'équipe du BAPE que
mes collègues du BAPE. J'aimerais remercier les personnes-ressources, celles qui ont été
beaucoup utilisées et celles qui l'ont été moins, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne seront pas
utilisées encore parce que, comme je vous disais, nous allons continuer d'acheminer des
questions.

3380 J'aimerais remercier aussi toute l'équipe de soutien, des personnes du MRCI et du BAPE,
remercier les gens aussi d'Angliers qui nous ont reçus dans leurs locaux, remercier le promoteur
et son équipe aussi. Et, pour nos traducteurs aussi et tout le personnel qui nous a soutenus.

3385 Mais je vous remercie d'abord et avant tout de votre participation, de votre présence.
Donc, nous sommes venus chez vous parce qu'on veut vous entendre. C'est bien sûr que la
première partie est un petit peu plus rigide, parce qu'il faut arriver à essayer de sortir le maximum
d'informations pour que tout le monde puisse faire son travail d'ici la deuxième partie, mais soyez
assurés qu'on va revenir avec plaisir en mai pour entendre votre opinion, à ce moment-là, sur le
projet.

3390 Merci infiniment et à dans un mois.

3395

3400 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3405

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3410

